

# CRESPIN

Histoire de la famille CRESPIN, Ampoigné, Châtelais, Chazé-Henry, St Aubin du Pavoil

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 19.10.2023 **Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés**

## Arbre généalogique descendant interactif

Histoire.....	2
légende :.....	3
mon ascendance à Pierre Crespin x vers 1560 N.....	3
Pierre Crespin x ca 1560 N.....	4
Pierre Crespin x1589 Perrine Grimault.....	5
Sébastien Crespin x1625 Barbe Bodin.....	5
Jeanne Crespin x2 Louis Lepage.....	7
Anne Lepage x1 Gandubert x2 Maillet.....	9
Perrine Jallot x 1728 Mathurin Gandubert.....	9
Jacques Gandubert x1762 Jeanne Guais.....	10
Pierre Crespin x1661 Louise Chesneau.....	10
leur succession : biens immeubles.....	12
Louise Crespin x1686 Julien Jallot.....	13
Julien Jallot x1714 Françoise Lemonnier.....	13
Julien Jallot x1742 Marie-Anne Denais.....	13
Jacques Jallot x1778 Julienne Lebreton.....	13
René-Guillaume Jallot x1807 Marie Jallot.....	13
Joséphine Jallot x1842 Esprit Guillot.....	13
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau.....	13
Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard.....	13
Marie-Perrine Jallot x1774 Louis Goussé.....	13
Renée Jallot x1738 Pierre-Jean Lemonnier.....	13
Perrine Lemonnier 1x J. Chaudet 2x F. Gallier.....	13
Marie Lemonnier x1766 François Dupré.....	13
Anne Lemonnier x1764 Joseph Besnard.....	13
Louise Jallot x1717 René Vallas.....	13
Jacques Vallas x1746 Geneviève Marchandye.....	13
Jean-François Vallas x1786 Renée Lescouvette.....	13
Louise Vallas x1741 René Lescouvette.....	13
René Jallot x1714 Marie-Madeleine Lemonnier.....	13
Marie Jallot x1737 Guy Fouilleul.....	13
Marie Fouilleul x1773 René-Joseph Lasnier.....	13
Jacques Jallot x1749 Françoise Marchandye.....	13
Marie-Françoise Jallot x1776 René Taillandier.....	13
René-Léon Jallot x1777 Marie Goullier.....	13
Thérèse Jallot x1793 François Meslin.....	13
Jean-Julien Jallot x1750 Marguerite Chartier.....	13
Jean-Julien Jallot x1781 Perrine Ragaru.....	13

François Jallot x1798 Marie-Adélaïde Blanchet.....	13
Julien Jallot x1782 Anne Fouilleul .....	13
Bernarde Crespin x Jacques Blanchet.....	14
Marie Crespin x1700 Jean Jallot.....	14
leur longue curatelle .....	14
inventaire après décès 1714.....	14
vente des meubles 1714.....	18
compte du 7 janvier 1717.....	25
compte du 8 janvier 1732.....	31
Jean Crespin x/1669 Mathurine Doudet.....	33
Nicolas Crespin x1721 Jacqueline Goullier .....	34
Nicolas Crespin x1761 Michelle Bacoëur .....	37
Mathurin Crespin x1762 Louise Malvault .....	37
Louis Crespin x1768 Louise Poirier.....	37
Louise Crespin 1x F. Froger 2x P. Meslet.....	38
Marie Crespin x1798 Julien Mahot .....	38
Thérèse Mahot x1836 Julien Lelardeux .....	38
Mathieu Crespin x1708 Perrine Beauxamis .....	38
Vincent Crespin x1476 Isabeau de Pincé.....	38
Guillaume Crespin x N. ....	39
François Crespin 1x M. de Poncher 2x F. Fourateau .....	39
Pierre Crespin x1563 Marguerite de Baglioni.....	39
Pierre Crespin x1600 Renée de La Forêt.....	40
Pierre Crespin x1633 Françoise Nepveu .....	40
non rattachés pour le moment : .....	40
Anjou .....	40
Bretagne.....	43

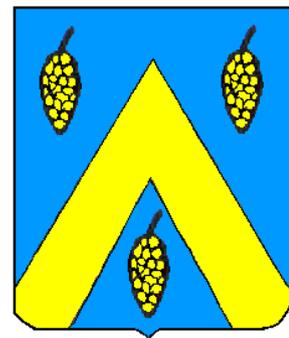
## Histoire

Le patronyme CRESPIN représente le nom latin « *Crispinus* » popularisé par un saint, martyrsé à Soissons. (MORLET M.T. ? Dictionnaire étymologique des noms de famille, 1991)

Le patronyme CRESPIN, rare en Haut Anjou, semble provenir de la région de Château-Gontier, Azé (53).

Une famille CRESPIN, issue de la région de Château-Gontier, donne un Maire d'Angers, et porte les armes ci-contre. Elle a été publiée par l'A.D.F.A. J'en rappelle ici pour mémoire mes propres notes.

« d'azur à un chevron d'or accompagné de trois pommes de pin d'or, la pointe en bas, la tige en haut, posées deux en chef et une en pointe »



**Ampoigné** : paroisse autrefois du diocèse d'Angers, doyenné de Craon, sur l'ancien chemin de Craon à Château-Gontier entre StQuentin & Bazouges.

**Beurrerie (la)** : à Ampoigné

**Sablonnière (la)** : à Ampoigné, ferme & ruisseau long de 1 100 m affluent de la Riantière

Le plus ancien CRESPIN connu est Thébaud, qui se rendit tristement célèbre au début du 13<sup>e</sup> siècle. Dom Morice, dans *les Preuves pour servir à l'histoire de la Bretagne*, raconte :

« Pierre Mauclerc, Duc de Bretagne avait laissé une partie de ses troupes au siège de Châteauceaux. Cette place appartenait à Thébaud Crespin, qui depuis 25 ans se conduisait en pirate en brigant, plutôt qu'en homme d'honneur et de naissance. Il pillait toutes les terres de ses voisins, et rançonnait tous les bateaux qui passaient sur la Loire. Le Duc avant que d'aller rejoindre le Roi de France, avait formé le siège de Châteauceaux, mais

Thebaud Crespin ayant une vigoureuse résistance, le Duc fut contraint de changer le siège en blocus, afin de ne pas manquer à la parole qu'il avait donnée au roi. Le siège de la Rochelle heureusement terminée, Pierre Mauclerc revint à Châteaueaux, et pressa vivement la place, qu'il emporta le 21.9.1224. Cette victoire rendit la paix à tout le pays, et la liberté du commerce à tous les marchands de la Loire. Un mois après le Duc obtint du Roi de France les seigneuries de Châteaueaux et de Montfaucon. »

Le 17.2.1497 Jean Crespin est défaut aux assises de la Roche Normand en Vergennes (AD53-206J/47/f°081v)  
- C'est probablement le même Jean Crespin qui rend aveu à la Roche-Normand le 14.3.1507 (AD53-206J/47/f°84v)



carte des anciennes paroisses de l'Anjou (extrait)

### légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

### mon ascendance à Pierre Crespin x vers 1560 N.

Le tout en Mayenne et Maine-et-Loire jusqu'en 1900

14-Pierre Crespin x ca 1560 N.

13-Pierre Crespin x Saint-Aubin-du-Pavoil (49) 26 janvier 1589 Perrine Grimault

12-Sébastien Crespin x Chatelais (49) 8 février 1625 Barbe Bodin

11-Pierre Crespin x Ampoigné (53) 11 août 1661 Louise Chesneau

10-Louise Crespin x Ampoigné (53) 9 juillet 1686 Julien Jallot

9-Julien Jallot x Noëllet (49) 18 septembre 1714 Françoise Lemonnier

8-Julien Jallot x Molière-en-Chemazé (53) 25 septembre 1742 Marie-Anne Denais

7-Jacques Jallot x Armailié (49) 24 février 1778 Julienne Lebreton

6-René-Guillaume Jallot x Armailié 17 novembre 1807 Elisabeth Jallot

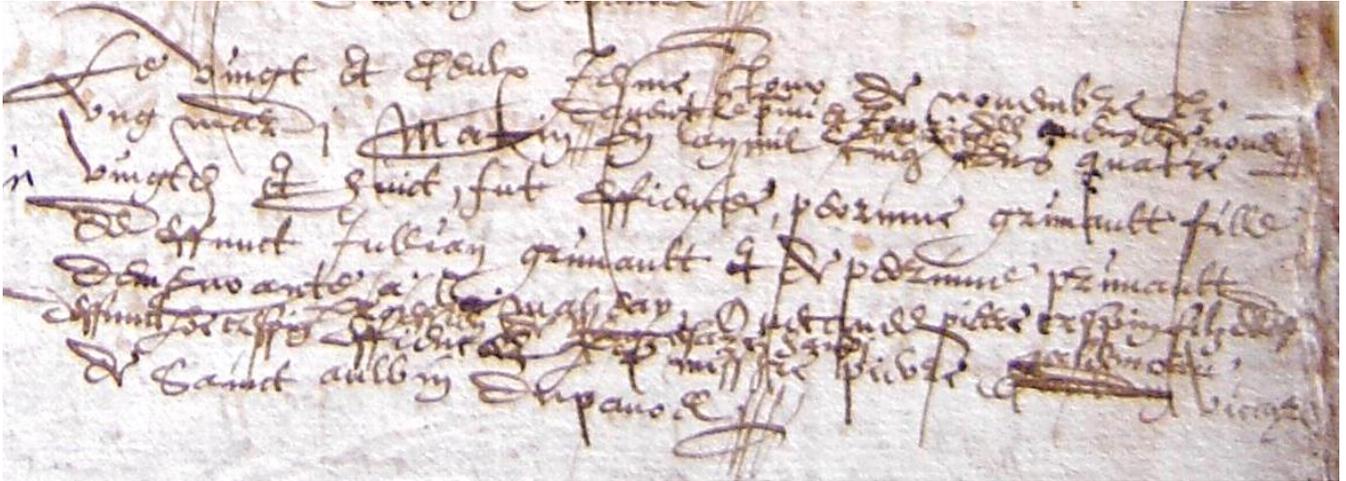
5-Joséphine-Flavie Jallot x Noëllet 18 avril 1842 Esprit-Victor Guillot

4-Aimée Guillot x Segré 22 novembre 1881 Charles Audineau

3-Aimée Audineau x Nantes 1908 Edouard Guillaouard

2-mes parents

1-moi

**Pierre Crespin x ca 1560 N.**

*Saint Aubin du Pavoil «Le vingt et deulxiesme jour de novembre par ung mardi matin davent le premier jour des avens de Nouel, en l'an mil cinq cens quatre vingt et huict, fut effiencée Perrine Grimault fille de deffunct Jullian Grimault et de Perrine Primault D' à la Maheay, avecques Pierre Crespin filz de deffunct Pierre Crespin paroissien de Chazé-Henry effienciez par missire Pierre Galerneau vicayre de Saint Aubin du Pavoil » et « St Aubin du Pavoil, le 26.1.1589 fut epoussé Perrine Grimault fille de deffunct Jullian Grimault demeurant à la Maheay, ladite Grimault épousse en l'église de Chazé-Henry avecques Pierre Chrespin filz de deffunct Pierre Crespin paroissien de Chazé-Henry »*

La famille CRESPIN ci-dessous apparaît à Chazé-Henry fin 16<sup>e</sup>. Elle est très aisée, car la fortune laissée en 1715 par Pierre Crespin et Louise Chesneau voisine les 30 000 L, ce qui est supérieur à la fortune d'un gentilhomme moyen qui possède généralement seulement 10 000 L. Dans le patrimoine de ce couple on trouve même une métairie à Puceul en Loire-Atlantique, où il n'y a aucun Crespin, sinon aux alentours.

Le registre de Chazé-Henry ne permet pas de remonter avant 1601, mais grâce au registre de Saint-Aubin-du-Pavoil, qui remonte en 1584, on peut trouver copie du mariage qui a eu lieu à Chazé-Henry le 22.11.1588. En effet, le curé de St Aubin à cette époque, notait aussi les mariages de ses paroissiens célébrés dans les paroisses voisines. Le mariage donne seulement le nom du père de Pierre Crespin, également prénommé Pierre, mais il est totalement filiatif pour Perrine Grimault, qui est native de Saint-Aubin-du-Pavoil.

Perrine Grimault est marraine à St Aubin du Pavoil le 1.9.1585 « Pierre Primault filz de Pierre Primault et Anne de Mergot S<sup>r</sup> de la Moray et y D<sup>t</sup>, et sont les parains Me Pierre Dauldin soubz vicayre de St Aubin du Pavoil, Pierre Maceot marchand D<sup>t</sup> à la Bare, et Perrine Grimault fille de deffunct Jullian Grimault et de Perrine Primault ».

Perrine Primault, alors veuve de Julien Grimault est marraine à St Aubin du Pavoil le 9.1.1588 d' « Augustin Boullay filz de René Boullay et de Andrée Rabory femme dudit Bollay **monniez à Courtprivert**, y D<sup>t</sup>, et sont les parains missire Pierre Dauldin prêtre vicayre de St Aubin, Augustin Gallerneau filz de Sébastien Gallerneau et Perrine Primault veufve de Jullian Grymault »

Perrine Primaut porte un patronyme rare et unique à Saint Aubin du Pavoil. Elle est probablement proche parente de Sébastien Primault S<sup>r</sup> de la Brunelière « St Aubin du Pavoil, le 9.1.1589 Renée Pointeau fille de Pierre Pointeau et de Jehanne Moreau D<sup>t</sup> **closiers** à la Brunelière, et sont les parains **Sébastien Primault héritier et mestre de la Brunelière** D<sup>t</sup> à Lanbergère paroisse de Louvainne, les maraines Jehanne Guestron fille de Mathurin Guestron closiez aussi D<sup>t</sup> à la Brunelière, et Renée Guillez fille de deffunct Estienne Guillez, laquelle Guillez estoict servante chez ledit Pointeau »

Pierre CRESPIN †/1589

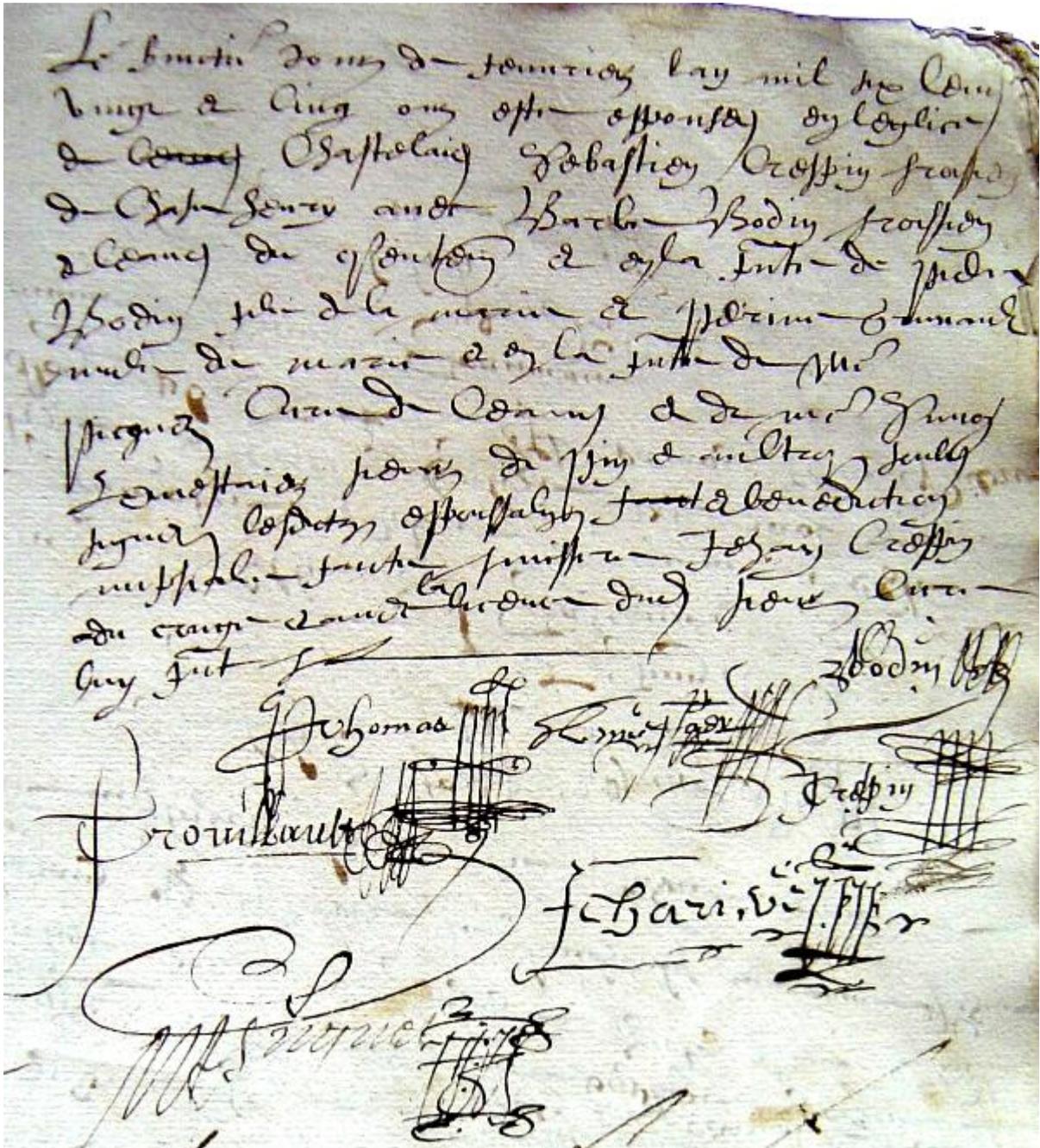
1-Pierre CRESPIN x Saint-Aubin-du-Pavoil 26.1.1589 Perrine GRIMAUULT Dont postérité suivra

**Pierre Crespin x1589 Perrine Grimault**

**Pierre CRESPIN** Fils de Pierre Crespin x Saint-Aubin-du-Pavoil 26 janvier 1589 Perrine GRIMAUULT Fille de Julien †/1.1588 et de Perrine Primault vivante en 1589

1-Sébastien CRESPIN °Chazé-Henry †Chazé-Henry 15.11.1639 (s) x Chatelais 8.2.1625 Barbe BODIN Dont postérité suivra

**Sébastien Crespin x1625 Barbe Bodin**



Châtélais : « Le huictiesme jour de fevrier l'en mil six cent | vingt et cinq ont esté espousés en l'église | de Chastelais Sébastien Crespin paroissien | de Chazé-Henry avec Barbe Bodin paroissienne | de céans, du consentement et en le présence de Pierre | Bodin père de la mariée et Perrine Grimaud | mère du marié et en la présence de Me | Picquet curé de céans et de Me Simon | Lemestaier prieur du Pin, et aultres, soubz | signez lesdites éppousailles et bénédiction | nuptiale faicte par

Missire Jehan Crespin / du congé donné dudit sieur curé / luy présent. Signé P. Bodin, Thomas, Lemestaier, Trouillault, J. Crespin, F. Charière

Le 5.2.1662, a esté enterrée dans l'église Barbe Bodin âgée de 60 ans ou environ

Châtelais : « le 5.2.1662, a esté enterrée dans l'église Barbe Bodin âgée de 60 ans ou environ »

le 19.7.1655 Pierre Bodin du Bourg de Châtelais, âgé de 75 ans ou environ, a été enterré dans l'église de Brocq souz Airvaux en Poitou ainsi que nous a mandé Mr le Prieur dudit lieu son fils le 5.8.1655

Châtelais : « le 19.7.1655 Pierre Bodin du Bourg de Châtelais, âgé de 75 ans ou environ, a été enterré dans l'église de Brocq souz Airvaux en Poitou ainsi que nous a mandé Mr le Prieur dudit lieu son fils le 5.8.1655 »

Sébastien Crespin est déjà décédé en 1659, et qualifié « h.h. » lors du mariage de sa fille Jeanne.

Sa veuve, Barbe Bodin est inhumée dans l'église de Châtelais. Il s'agit donc de notables.

Barbe Bodin, veuve très tôt, est retournée vivre à Châtelais, dont elle est originaire.

Sébastien Crespin a sans dout un lien avec la région de **Puceul** en Loire-Atlantique, à 82 km d'Ampoigné où on retrouve Pierre Crespin en 1661. En effet, il est difficile d'expliquer autrement la présence dans ses biens immobiliers de 3 métairies à Puceul, à moins qu'elles ne proviennent de la mère de Louise Chesneau, née Péan.

**Attention, je rattache provisoirement à ce couple, les Crespin qui furent curateurs des petits enfants de Pierre Crespin et Louise Chesneau. Cette proche parenté, bien que non vérifiée, les met soit frères soit cousins de Pierre.**

**Les voici ci-dessous en « frères », avec la remarque de l'hypothèse actuelle.**

Un M. Bodin, qui signe fort bien, est présent au mariage de Pierre Crespin et Louise Chesneau en 1661. Ce n'est pas par Barbe Bodin qu'il est parent et il doit s'agir de Maurice Bodin, beau-frère de Louise Chesneau. Ces Bodin donneront un curateur des enfants de Louise Jallot.

Les registres de Châtelais ne commencent qu'en 1612 avec lacunes importantes ensuite, et ne permettent pas de compléter ce couple.

Sébastien CRESPIN °Chazé-Henry †Chazé-Henry 15 novembre 1639 (s) Fils de Pierre CRESPIN †/1625 et de Perrine GRIMAUULT † 1625/ x Chatelais 8 février 1625 Barbe BODIN †Châtelais 5 février 1662 Fille de Pierre °ca 1580 †Châtelais 19 juillet 1655

1-François CRESPIN †Chazé-Henry 20 avril 1637

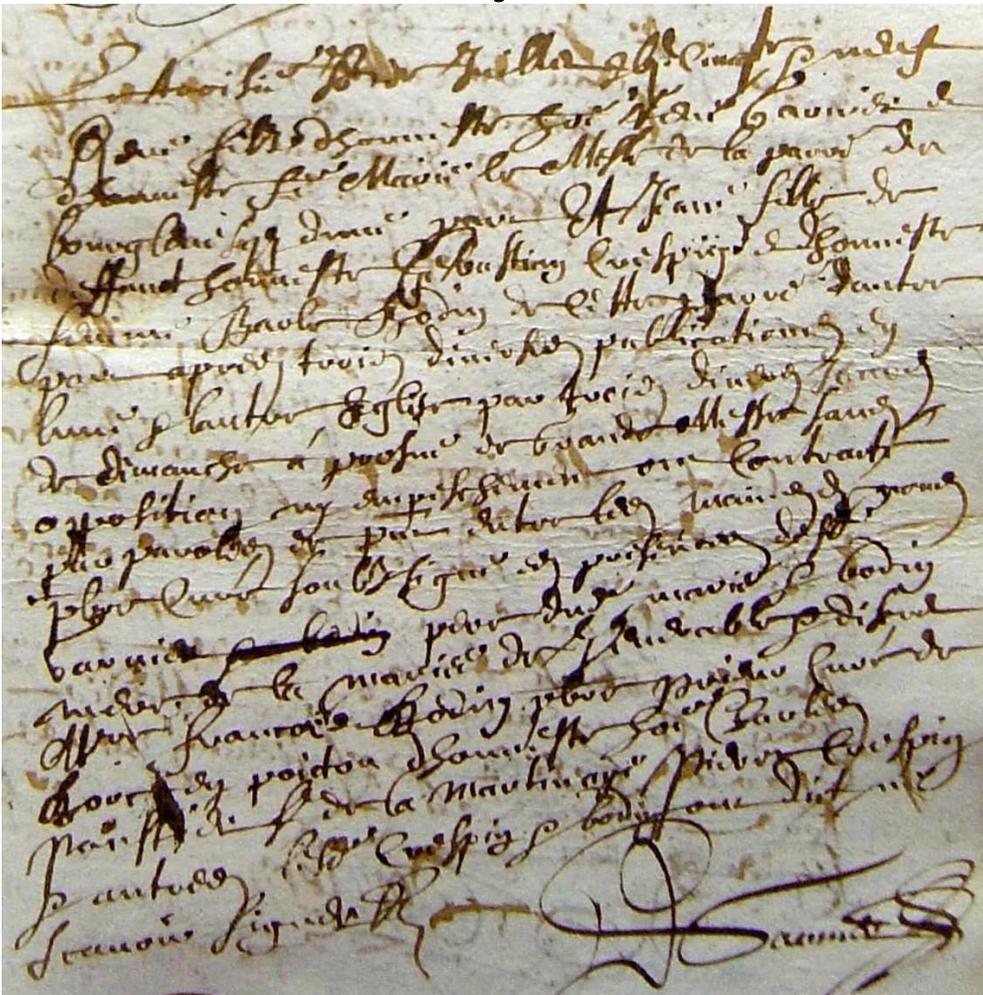
2-Jeanne CRESPIN °Chazé-Henry 27.8.1638 Filleule de Jean Guyon prêtre, et **de Perrine Crespin**. Elle demeure à Châtelais à son mariage. Aucun couple de ce nom ensuite à Bourg-Lévêque, mais curieusement une Jeanne Crespin (ou il n'y aucun Crespin) veuve de René Maslin épouse à Bourg l'Evêque le 5.8.1675 Louis **LEPAIGE** Fils de Nicolas et de Louise Simon, de Pommerieux x Châtelais 3 juillet 1659 René **GARNIER** °Bourg-l'Evêque fils de h.h. René et h. femme Marie Lemesle. Mariage « en présence dudit Garnier père du marié, de ladite Bodin mère de la mariée, de **François Bodin prêtre prier curé de Borc** (Borcq, dans les Deux-Sèvres, fusionnée avec Airvault, située à 145 km S de Châtelais, à 40 km S de Thouars) en Poitou, de h.h. Charles Poustier S<sup>r</sup> de la Martinière, **Pierre Crespin [son frère]** »

3-Pierre CRESPIN °/1639 †Ampoigné (53) 9 juillet 1697 x Ampoigné 11.8.1661 Louise CHESNEAU Dont postérité suivra

4-Mathurin CRESPIN °ca 1638 †Châtelais 18.12.1654 « inhumé âgé de 16 ans dans l'église de Châtelais »

### Jeanne Crespin x2 Louis Lepage

Elle demeure à Châtelais à son 1<sup>er</sup> mariage.



« Châtelais le 3 juillet 1659 René fils de honneste homme René Garnier et honneste femme Marie Lemesle de la paroisse du Bourg l'Evesque d'une part, et Jeanne fille de deffunt honneste Sébastien Crespin et honneste femme Barbe Bodin de cette paroisse d'autre part ... en présence du sieur Garnier père dudit marié, et Bodin mère de la mariée et vénérable et discret messire François Bodin prêtre prier curé de Borc en Poitou [Borcq sous Airvault (Deux-Sèvres)], et honneste homme Charles Poustier sieur de la Martinière et Pierre Crespin » J'ai beaucoup étudié ces BODIN qui sont miens et ce Pierre Crespin est mon ancêtre, frère de Jeanne.

Mais il était impossible ensuite de lier cette Jeanne Crespin, soeur de mon Pierre Crespin, au mariage suivant car elle y est dite veuve de René Maslin et non de René Garnier.

Le sixième jour d'aoust 1675 on  
 a fait dans l'église du bourg levesque  
 et sponsailles de chacun de Louis le-  
 paige fils de deffunt nicolas le paige  
 de Louise Simon son père y mube  
 avoiron de pommerieux de  
 Jeanne Crespin veuve de deffunt  
 René Maslin de cette paroisse et  
 Robanet de François garnier de  
 René Robinault par nous pères  
 mon vicaires dudit hospital sou-  
 signé en la minute de le paige fi-  
 liois et Robinault par nous  
 notaire Dubois

« Bourg-L'Evêque le 6 août 1675 Louis Lepaige fils de deffunt Nicolas Lepaige et de Louise Simon ses père et mère paroissien de Pommerieux, et Jeanne Crespin veuve de deffunt René Maslin de cette paroisse, en présence de François Garnier et René Robinault »

C'est le chartrier de Saint-Julien-l'Ardent qui donne la preuve formelle que cette Jeanne Crespin épouse de Louis Lepage est bien la fille de Barbe Bodin, et soeur de mon Pierre Crespin, car dans un chartrier on déclare non seulement ses biens

immobiliers mais d'où ils proviennent, c'est à dire achat ou succession, et dans le cas de succession, le nom des parents est même parfois clairement écrit, comme c'est ici le cas, et Jeanne Crespin épouse de Louis Lepage est bien la fille de Barbe Bodin dont elle a hérité :

« Avril 1682<sup>1</sup> avec LEPAGE Louis (f°11) mary de Jeanne Crespin détempteur d'un lieu au village de la Gaullerie en la paroisse de Chatelais, a comparu le deffendeur en sa personne, lequel audit nom s'est advoué subject en nuepce de la seigneurie de céans pour et à cause de son lieu de la Gaullerie en cette paroisse, à ladite Crespin eschu de la succession de deffunte Barbe Bodin sa mère, lequel il offre bailer par déclaration avec confrontation suivant l'ordonnance et confessé qu'il est deub chascun an au terme d'Angevine à la recepte de cette seigneurie 12 deniers de cens ou devoir coutumier et féodal, qu'il offre servir et continuer à l'advenir, dont l'avons jugé et de ce qu'il a déclaré que ladite Crespin sa femme a vendu partie dudit lieu à Pierre Crespin son frère, depuis les partages faits entre eux, à ce moyen nous l'avons condamné fournir par déclaration des choses qu'il tient en la seigneurie de céans dans le 29 mai prochain jour de la remise de la prochaine assise qui se tiendront adit lieu, ou il emporte justification à peine de deffault y employer lesdits 12 deniers de cens ou devoir, les servir et continuer en payer 29 années d'arrérages ... » signe

Le Bourgl'Evêque le 27 décembre 1684 a esté enterré dans l'église de Bourgl'Evêque le corps de deffunte Jeanne Crespin par nous curé soubsigné » Les très nombreux généanastes qui parlent de Jeanne Crespin ont eu la flegme de chercher son décès, et même si aucune filiation ne figure sur cet acte de décès, je peux affirmer que c'est elle car :

- Elle est l'unique porteuse de ce nom à Bourgl'Evêque

- On sait par ailleurs que Jeanne Crespin épouse de Louis Lepage est décédée entre 1669 et 1700
- Le curé de Bourg-l'Évêque inhumait tout le monde au cimetière sauf les rares notables aisés, et c'est le cas de Jeanne Crespin. Son acte de décès est donc parlant malgré l'absence de filiation puisque l'inhumation dans l'église est le signe de sa notabilité.

Jeanne CRESPIN °Chazé-Henry 27.8.1638 † Fille de Sébastien CRESPIN et Barbe BODIN x1 Châtélais 3 juillet 1659 René **GARNIER** °Bourg-l'Évêque fils de h.h. René et h. femme Marie Lemesle. Mariage « en présence dudit Garnier père du marié, de ladite Bodin mère de la mariée, de **François Bodin prêtre prieur curé de Borc** (Borcq, dans les Deux-Sèvres, fusionnée avec Airvault, située à 145 km S de Châtélais, à 40 km S de Thouars) en Poitou, de h.h. Charles Poustier S<sup>r</sup> de la Martinière, **Pierre Crespin [son frère]** » x2 Bourg l'Évêque le 5.8.1675 Louis **LEPAGE** Fils de Nicolas et de Louise Simon, de Pommerieux

1-René MASLIN °Bourg-l'Évêque 24 janvier 1669 « baptisé René fils de René Maslin et Jeanne Crespin, parrain vénérable et discret missire Jacques Dutertre prêtre curé dudit Bourg l'Évêque, marraine **Louise Chesneau femme de Pierre Crespin [tante maternelle]** »

2-Louis LEPAGE °Bourg-l'Évêque 14 mai 1676 « baptisé Louis fils de Louis Lepage et Jeanne Crespin parrain Constantin Levoyer (s) demeurant à Brain sur Longuenée, marraine Claude Marie de Cevillé (s) demeurante à Bouillé-Ménard » x Bourg-l'Évêque 9 juillet 1700 Marguerite VIERRON fille de François Louis VIERRON †/1723 et Renée BELLIER)

3-Anne LEPAGE °Bourg-l'Évêque 27 décembre 1677 « baptisé Anne fille de Louis Lepage et Jeanne Crespin parrain vénérable et discret Me Jacques Dutertre curé de Bourg-l'Évêque, marraine honneste femme Anne Gandubert » †Bourg-l'Évêque 23 juillet 1749 x1 Mathurin GANDUBERT x2 Luc MAILLET Dont postérité suivra

### **Anne Lepage x1 Gandubert x2 Maillet**

Anne LEPAGE °Bourg-l'Évêque 27 décembre 1677 †Bourg-l'Évêque 23 juillet 1749 x1 Mathurin GANDUBERT x2 Luc MAILLET

1-Mathurin GANDUBERT °Bourg-l'Ev. 29.5.1708 †17.11.1743 x Bourg-l'Évêque 26.10.1728 Perrine JALLOT °Bourg-l'Évêque 30.5.1706 †Bourg-l'Ev. 15.10.1754 Fille de Pierre JALLOT & de Perrine PROVOST Dont postérité

2-Jacques GANDUBERT °1701

3-Louis GANDUBERT °1703

4-Anne GANDUBERT °1706 †1716

5-Pierre GANDUBERT °1708 x Bourg-L'Évêque 7 septembre 1734 Anne Renée LEMONNIER 1708-1773 dont postérité

6-François GANDUBERT 1710-1710

7-Jeanne GANDUBERT °ca 1712 x Bourg-L'Évêque 14 février 1733 Pierre **GALISSON** 1705-1777 dont postérité

8-Marie GANDUBERT 1713-1718

9-Anne Marie MAILLET 1716

10-Luc MAILLET 1718-1797 x Bourg-L'Évêque 4 juillet 1769 Jeanne GUÉRIN 1750-1816

### **Perrine Jallot x 1728 Mathurin Gandubert**

Le 3.8.1728<sup>2</sup> contrat de mariage de Mathurin Gandubert demeurant à la Fleuriaye à Vergennes fils de défunt Mathurin et Anne Lepage, avec Perrine Jallot fille de Pierre et Perrine Provost de Bourg-l'Évesque, elle à 300 L de dot. En présence de Pierre, François, René et Michel Jallot frères de la future, de Lézin Pouriats mari de Anne Provost oncle, de Françoise Allaneau veuve de †François Provost avocat au baillage de Pouancé, Yves Jallot cousin né de germain

<sup>1</sup> AD53-H64 chartrier de Saint-Julien-l'Ardent en Châtélais [eh oui ! il est classé en Mayenne alors que Châtélais est en Maine-et-Loire]

<sup>2</sup> AD49-5<sup>F</sup>32/012

**Perrine JALLOT** °Bourg-l'Evêque 30.5.1706 †Bourg-l'Ev. 15.10.1754 Fille de Pierre JALLOT & de Perrine PROVOST x Bourg-l'Evêque 26.10.1728 Mathurin **GANDUBERT** °Bourg-l'Ev. 29.5.1708 †17.11.1743  
 1-Perrine GANDUBERT °Bourg-l'Evêque 30.7.1729 †idem 20.3.1736  
 2-Mathurin GANDUBERT °Bourg-l'Evêque 25.6.1731  
 3-Pierre GANDUBERT °Bourg-l'Evêque 3.8.1733 †idem 2.12.1739  
 4-Jacques GANDUBERT °Bourg-l'Evêque 3.2.1736 x 1762 Jeanne GUAIS Dont postérité suivra  
 5-René GANDUBERT °Bourg-l'Evêque 24.4.1738  
 6-Louis GANDUBERT °Bourg-l'Evêque 3.9.1740  
 7-Marie GANDUBERT °Bourg-l'Evêque 8.4.1743  
 8-Pierre-François GANDUBERT °Bourg-l'Evêque 1.6.1746  
 9-Marie GANDUBERT °ca 1753 †Bourg-l'Evêque 24.11.1757

### Jacques Gandubert x1762 Jeanne Guais

**Jacques GANDUBERT** °Bourg-l'Evêque 3.2.1736 †19.2.1786 x Bourg-l'Evêque 12.1.1762 Jeanne GUAIS  
 1-Jeanne GANDUBERT °Bourg-l'Evêque 28.10.1762 †Moisdon-la-Rivière 30.12.1831 x Bourg-l'Evêque 12.11.1787 Jean **HUNEAU** °ca 1763 †Moisdon-la-Rivière 26.3.1842 dont postérité

### Pierre Crespin x1661 Louise Chesneau

Pierre Crespin épouse Louise Chesneau, fille d'un **M<sup>d</sup> tanneur** de S<sup>t</sup>Quentin-les-Anges.

Il n'y a aucun Crespin à Ampoigné avant Pierre, qui s'installe **M<sup>d</sup> tanneur** à la Sablonnière puis à la **Grihoulière** à **Ampoigné**, & même à la Beurerie à Bazouges en 1675-1677

Bien qu'il soit dit parfois **M<sup>d</sup> tanneur** dans le registre paroissial d'Ampoigné où il vit Il est dit à 2 reprises « **fermier de la terre du Plessis de Marigné-Peuton** » ce qui permet de conclure qu'il a longuement eu cette ferme. Ainsi, le 23.10.1679 René Barret praticien consent moyennant caution à la délivrance de fruits saisis au profit de Pierre Crespin, fermier de la châtelanie du Plessis de Marigné et seigneurie de Laigné (AD53-B2978) - Et, le 9 mai 1702<sup>3</sup>, l'acte dans lequel il est mort laissant la veuve qui habite la Grioulière en Ampoigné La seigneurie du Plessis s'étendait sur Marigné-Peuton et Laigné, juste à côté de la Grihoulière d'Ampoigné. Elle appartient alors à la famille de Rohan, seigneurs de Mortiercrolles tout proche.

Pierre Crespin dut faire de longues et bonnes affaires car la succession du couple s'élève à plus de 20 000 L de biens immeubles étalés sur 11 paroisses, dont une métairie à Puceul en Loire-Atlantique à 72 km d'Ampoigné.

Louise a eu 9 enfants en 17 ans, dont 3 filles seulement vont atteindre l'âge adulte. Hélas, les 3 jeunes ménages Jallot, Blanchet et Jallot, tous **M<sup>ds</sup> tanneurs**, vont avoir la vie très courte et laisser des orphelins. Louise Chesneau verra le mariage de son petit-fils Julien Jallot en 1714.

Les orphelins issus de Louise seront mis sous la curatelle de Mathieu Bodin, cousin germain par les Chesneau, tandis que ceux de Marie seront en curatelle de Jean Crespin, puis de Mathurin Crespin, sans doute aussi des cousins de Marie. Or, ces Crespin sont à Chazé-Henry et à Chanveaux, ce qui donne une piste pour notre Pierre Crespin.

La **Sablonnière** fut une hécatombe. Pourtant Louise Crespin, décédée à 32 ans, a de nos jours une immense postérité. Elle a donné la plupart des Jallot.

Le 28.1.1704 Julien Jallot **M<sup>d</sup> tanneur** D<sup>t</sup> au bourg de Noellet, Jean Jallot et Jacques Blanchet, **M<sup>ds</sup> tanneurs**, D<sup>t</sup> à la Grihoulière à Ampoigné, en leur noms et se faisant fort de Louise Chesneau belle-mère, D<sup>t</sup> à la Grihoulière, échange avec André Planchenault N<sup>re</sup> D<sup>t</sup> à StPierre de Craon, une pièce de terre proche la **Brardière** à **Mée** contre 1/3 du pressoir qui appartient audit Planchenault au village de **Nail** (Duroger N<sup>re</sup> Craon)

Le 3.2.1705 Jacques Blanchet et Jean Jaslot marchands demeurant au village de la Grihoulière à Ampoigné, au nom et comme faisant pour Louise Chesneau veuve de Pierre Crespin leur belle-mère à laquelle ils promettent faire ratifier les présentes, baillent à rente foncière à Guillaume Durand **M<sup>d</sup> D<sup>t</sup>** à la Vilatte à StQuentin, 2

<sup>3</sup> AD53-200J Hadbin, acte cité par les relevés Du Brossay

maisons attenantes au village de la **Badillière** à **Chatelais**, exploitées par Anthoine Morillon l'aîné pour 15 L/an (Duroger N<sup>e</sup> Craon)

« A comparu honorable femme Marie Delahaye veuve de Jean Durand, vivant marchand, demeurante en la maison des Fournaux au bourg et paroisse de St Quantin, laquelle exhibe féodalement à cour grose de conctrat passé par devant maistre Mathurin Duroger notaire royal à Craon le 7 mai 1703 par lequel apert que Louis Lepage tissier demeurant au Bourg l'Evesque tant pour luy que Marguerite Vieron sa femme, à laquelle il a promis et s'est obligé en donner ratification, à peine de tous depans dommages et intérêt, par laquelle grosse ledit Louis Lepage auroit vendu avec garantie à Antoine Delorme marchand, la somme de 30 livres de rente foncière à luy dubs par François Huet et Françoise Vieron sa femme, sur le lieu et closerie de la Gaullerie paroisse de Chastelays à luy échus **de la succession de deffuncte Jeanne Crespin vivante sa mère**, à la charge de tenir laditte rente des fiefs dont elle peut estre mouvante, laditte vendition faite pour et moyanant la somme de 600 livres, sur laquelle somme l'acquéreur a payé comptant celle de 100 livres, et le surplus délégués à ses créanciers, lequel Delorme auroit sédé ses droits à Guillaume Durand - Autre copie d'acte passé devant ledit Duroger le 3 février 1705, par lequel Jacque Blanchet et Jean Jallot marchand **se faisant fort de Louise Chesneau veuve de Pierre Crespin**, ont baillé à titre de rente foncière avec garantie 2 maisons se tenante l'une et l'autre, situées au vilage de la Badillerie avec leurs dépendances notamment ce qu'ils peuvent poséder de vigne tant au clos de la Gaullerie que au clos de Cevillé, pour et moyenant la somme de 15 livres de rente foncière annuelles et perpétuelles, lesdits actes signés Duroger, desquelles exhibitions nous l'avons jugée, à ce moyen s'est avoués sujette de cette seigneurie, à cause et pour raison de sa maison et jardin de la Gaullerie situés au vilage dudit nom - Item 2 journaux de terre ou environ situé au clos de la Gaullerie qui furent autrefoiy en vigne **et appartenant au nommés Cespins et Grandins**, pour raison (f°97v) de quoy elle a reconnu et confaissé devoir chacuns ans à la recepte de cet seigneurie terme d'Angevine 7 deniers et un chapon - Item une pièce de terre contenant 3 journaux qui autrefoiy furent en vigne, joignant d'un costé le chemin des Gaullerie à Cherancé, aux devoirs de 18 deniers et 2 sols 6 deniers payable chacuns ans au terme d'Angevine - Item un journal de terre ou environ situé dans une pièce nommée les Bureaux proche cette cour dépendant de son lieu de la Guicharderie à la charge des devoirs qui seront dubs, pour lesquelles portions de terre elle a vuentillé à la (f°98) somme de 100 livres, et elle a dit et déclaré avoir payé les vente à Mortiercrolle, et c'est obligée d'en rapporter et faire voir la quittance dans 30 jours sauf au seigneur de cette cour à se pourvoir contre, à l'égard des deux contrats exhibés les ventes en ont estées payées au sieur Morillon fermier de cette cour en ce qu'il en estoit fondé, de tout quoy l'avons jugée et condamné payer 29 années d'arérages desdits 7 deniers et un chapon, et pour sa terre du clos des Pieres 2 sols 6 deniers d'une part et 18 deniers de l'autre en fraische de surplus dudit clos, auquel elle contribue de 2 sols 6 deniers (f°98v) pour sa part et portion sans faire division et hipotecques, dont l'avons jugée et condamnée, et pour ses devoirs de la Gaullerie 5 sols, le tout échus à l'Angevine dernière, servir et continer à l'avenir, et aux depans modérés à 3 livres, nonobstant etc mandant etc donné etc auxdittes assizes le 29 septembre 1738 - signé Marie de la Haye

- Pierre CRESPIN** °/1639 †Ampoigné (53) 9.7.1697 Fils de Sébastien CRESPIN et Barbe BODIN x Ampoigné 11 août 1661 Louise CHESNEAU †ca 1714 Fille de René et de †Louise Péan
- 1-Pierre CRESPIN °Ampoigné 23.7.1663 †jeune. Filleul de **Pierre Planchenault de Montrelais** et Marguerite Bougue
- 2-Louise CRESPIN °Ampoigné 18 août 1666 †Noëllet 14.3.1698 Filleule de Jean Hunault S<sup>r</sup> de la Rouaudière et Marie Jouais de **Chateaugontier** x Ampoigné 9.7.1686 Julien JALLOT °Noëllet 30.9.1663 fils de Guillaume et Marguerite Allaneau. M<sup>d</sup> tanneur à Noëllet Dont postérité suivra
- 3-René CRESPIN °† Ampoigné 5.7.1668 †jeune. Filleul de René Fouin **apothicaire** à **Craon** et Marie Duval de **Chateaugontier**
- 4-René CRESPIN °Ampoigné 28.7.1669 †Ampoigné 29.7.1678 filleul de René Maslin **M<sup>d</sup> fillier** au **Bourg d'Iré**
- 5-Bernarde CRESPIN °Ampoigné 3.3.1672 Filleule de Mathieu Bodin x Jacques **BLANCHET** Dont postérité suivra
- 6-Marie CRESPIN †1714 x Ampoigné 20.7.1700 Jean **JALLOT** °Noëllet 1672 †Ampoigné 22.8.1714 frère de Julien ci-dessus **M<sup>d</sup> tanneur** à la Grihoulière à Ampoigné Dont postérité JALLOT
- 7-Michel CRESPIN °Bazouges 9.2.1675 †idem bas âge Filleul de Jeanne Bellier & de Michel Déan
- 8-Claude-Marguerite CRESPIN °Bazouges 16.3.1677 †jeune

9-Louis-René CRESPIN °Ampoigné 8.9.1680 tjeune

### leur succession : biens immeubles

Le 29.7.1715 partages des biens de ††Pierre Crespin et Louise Chesneau que Jullien Jallot M<sup>d</sup> tant pour lui que pour Louise et René Jallot ses frère et sœur, enfants de ††Julien Jallot et Louise Crespin, héritiers pour 1/3 des ††Crespin et Chesneau, par la représentation de Louise Crespin leur mère, ladite Louise Jallot procédant sous l'autorité de Guillaume Jallot son curateur, présente à Jacques Blanchet M<sup>d</sup> tuteur naturel de Pierre Blanchet issu de lui et de Bernardine Crespin, héritier pour 1/3 desdits ††Crespin et Chesneau, et à Jan Crespin M<sup>d</sup> au nom et comme curateur aux personnes et biens de Louise, Pierre, Marie et Jan Jallot enfants de Jacques Jallot et de Marie Crespin, et aussi héritiers pour l'autre 1/3 des ††Crespin et Chesneau par représentation de ladite Marie Crespin leur mère, pour satisfaire à la sentence contre lui rendue au siège présidial de Château-Gontier en mai dernier, de laquelle il proteste. **1<sup>er</sup> lot** à Jacques Blanchet M<sup>d</sup> tuteur naturel de Pierre Blanchet issu de lui et de Bernardine Crespin : le lieu domaine et appartenances de **la Grihoulière à Ampoigné**, acquit par les ††Crespin et Chesneau - le lieu de **la Pitauderie à Chemazé** - la closierie de **Gaubert à Mée** - 50 L de rente faisant moitié de celle de 100 L due par les héritiers de †Midaud de Miré - 15 L de rente due par Bodin - 6 L 11 s 4 d faisant le 1/3 de celle de 20 L de rente foncière due sur **l'Angevinière** située paroisse de (blanc), les 2 autres tiers appartenant auxdits Julien, Louise et René Jallot comme héritiers de ladite Louise Crespin leur mère, aînée dans la succession, le lieu de **l'Angevinière** étant de nature hommagé - le 1/3 du lieu et métairie de **Davau à Puceul (44)** - ledit lot chargé de 12 L de retour des partages dues au 3<sup>e</sup> lot - **2<sup>e</sup> lot** à Louise et René Jallot ses frère et sœur, enfants de ††Julien Jallot et Louise Crespin: la closierie de **la Douve à St Sauveur de Flée** - le clos nommé « le clos Bienvenu » à **StQuentin** - le lieu et closierie de **Lainizière à StQuentin** - la closierie de **Baumond à Chazé-Henry** - une chambre de maison au bourg de **Chatelais** - 15 L de rente due par René Dutertre chevalier S<sup>gr</sup> du lieu - 47 L 2 s de rente due par la veuve et les héritiers de François Delabarre écuyer S<sup>r</sup> du Buron - 15 L de rente due par Alexandre Miré le Jeune - 13 L de rente due par Leroy - le 1/3 par indivis de la métairie de **Davau à Puceul (44)** - **3<sup>e</sup> lot** à Jan Crespin M<sup>d</sup> au nom et comme curateur de Louise, Pierre, Marie et Jan Jallot enfants de Jacques Jallot et de Marie Crespin : la closierie **des Hardières à StQuentin** - la closierie de **la Brardière à Mée** - la closierie **du Nail à Mée** - la closierie **des Festeaux au Ménil** - la maison du **Porche au bourg d'Ampoigné**, jardin en dépendant -11 L de rente due par les Pelot (AD53-3<sup>E</sup>14/52 Duroger N<sup>o</sup> Craon)

Le 1.3.1717 partage des immeubles des successions de ††Pierre Crespin et Louise Cheneau que Julien Jallot M<sup>d</sup> présente à René Vallas et Louise Jallot son épouse, et René Jallot M<sup>d</sup> ses cohéritiers pour un 1/3 par représentation de Louise Crespin leur mère, pour par eux choisir selon son rang selon la coutume **1<sup>er</sup> lot** : René Jallot (1<sup>er</sup> choisissant) la closierie de la **Douve à StSauveur de Flée**, exploitée par le colon - le 1/3 par indivis de la métairie de **Davault à Puceul (44)** - 15 L de rente due par Alexandre Miré - 16 L de rente annuelle à la Toussaint à prendre du dernier lot - **2<sup>e</sup> lot** : Jullien Jallot (dernier choisissant ) la closierie de **Lainizière à StQuentin** - 15 L de rente due par René Dutertre - 47 L 12 s de rente due les héritiers de Françoise Labarre - une chambre de **maison au bourg de Chatelais** - **3<sup>e</sup> lot** : à René Vallas et Louise Jallot, la closierie de **Beaumont à Chazé-Henry** - 25 L de rente de retour des partages dus par les héritiers de Jean Jallot et Marie Crespin, suivant partages faits devant nous notaire le 16.9.1715 amortissable - le 1/3 de 13 L 6 sols de rente due sur lieu de **Langerinière** paroisse de (blanc) montant 4 L 8 sols 11 deniers, les 2/3 appartenant à Jullien Jallot comme aîné - chargé ledit lot de 17 L de rente de retour payable au 1<sup>er</sup> lot (AD53-3<sup>E</sup>14/54 D<sup>vt</sup> Mathurin Duroger N<sup>o</sup> Craon)

maison au bourg	chambre	Chatelais	Louise Crespin	Julien Jallot
maison au bourg	maison	Ampoigné « le Porche »	Marie Crespin	
Beaumont	closierie	Chazé-Henry	Louise Crespin	Louise Jallot
Lainizière	closierie	Saint-Quentin les Anges	Louise Crespin	Julien Jallot
Grihoulière (la)	domaine	Ampoigné	Bernardine Crespin	Pierre Jallot
Douve (la)	closierie	Saint Sauveur de Flée	Louise Crespin	René Jallot
Gaubert (le)	closierie	Mée	Bernardine Crespin	Pierre Jallot
Pitauderie (la)	lieu	Chemazé	Bernardine Crespin	Pierre Jallot
Davau (1/3)	métairie	Puceul(44)	Bernardine Crespin	Pierre Jallot
Davau (1/3)	métairie	Puceul(44)	Louise Crespin	René Jallot

Davau (1/3)	métairie	Puceul(44)	Marie Crespin
Hardières (les)	closerie	Saint Quentin les Anges	Marie Crespin
Brardière (la)	closerie	Mée	Marie Crespin
Nail (le)	closerie	Mée	Marie Crespin
Festeaux (les)	closerie	Ménil	Marie Crespin

### **Louise Crespin x1686 Julien Jallot**

Le 7.9.1714 C<sup>t</sup> de mariage de Jullien Jallot M<sup>d</sup> tanneur D<sup>t</sup> au bourg de Noëllet, fils de Julien Jallot M<sup>d</sup> tanneur et Louise Crespin, avec Françoise Monnier fille majeure D<sup>t</sup> au lieu de la Sauzaie à Vergonnes. Le sieur et la dame de la Roussière ses parents lui donnent en avancement de droits successifs la jouissance du lieu de la Groullière à Athée et de la Farizuraie à Cossé (AD53-3<sup>E</sup>14/51 Duroger N<sup>re</sup> Craon)

**Louise CRESPIN** °Ampoigné 18.8.1666 †Noëllet 14.3.1698 Fille de Pierre CRESPIN & de Louise CHESNEAU x Ampoigné 9 juillet 1686 Julien JALLOT °Noëllet 30.9.1663 fils de Guillaume et Marguerite Allaneau. M<sup>d</sup> tanneur à Noëllet Dont postérité JALLOT

### **Julien Jallot x1714 Françoise Lemonnier**

#### **Julien Jallot x1742 Marie-Anne Denais**

Jacques Jallot x1778 Julienne Lebreton

René-Guillaume Jallot x1807 Marie Jallot

Joséphine Jallot x1842 Esprit Guillot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard

Marie-Perrine Jallot x1774 Louis Goussé

#### **Renée Jallot x1738 Pierre-Jean Lemonnier**

Perrine Lemonnier 1x J. Chaudet 2x F. Gallier

Marie Lemonnier x1766 François Dupré

Anne Lemonnier x1764 Joseph Besnard

### **Louise Jallot x1717 René Vallas**

#### **Jacques Vallas x1746 Geneviève Marchandye**

Jean-François Vallas x1786 Renée Lescouvette

#### **Louise Vallas x1741 René Lescouvette**

### **René Jallot x1714 Marie-Madeleine Lemonnier**

#### **Marie Jallot x1737 Guy Fouilleul**

Marie Fouilleul x1773 René-Joseph Lasnier

#### **Jacques Jallot x1749 Françoise Marchandye**

Marie-Françoise Jallot x1776 René Taillandier

René-Léon Jallot x1777 Marie Goullier

Thérèse Jallot x1793 François Meslin

#### **Jean-Julien Jallot x1750 Marguerite Chartier**

Jean-Julien Jallot x1781 Perrine Ragaru

François Jallot x1798 Marie-Adélaïde Blanchet

Julien Jallot x1782 Anne Fouilleul

### Bernarde Crespin x Jacques Blanchet

M<sup>d</sup> tanneur à la Grihoulière jusqu'au décès de Bernarde,

**Bernarde CRESPIN** °Ampoigné 3.3.1672 †Ampoigné 22.7.1705 Fille de Pierre CRESPIN & de Louise CHESNEAU x Jacques **BLANCHET** il se remarie et vit à Chemazé en 1713

1-Jacques-Louis BLANCHET °Ampoigné 4.9.1700 Filleul de René Blanchet prieur de St Ouen près Vendome

2-Louise Bernarde BLANCHET °Ampoigné 2.8.1701 filleule de Mathias Blanchet

3-Pierre Joseph BLANCHET °Ampoigné 21.8.1702 †Ampoigné 8.8.1730 Filleul de Martin Hardy Sr de la Prie, **avocat à Chateaugontier [gendre de Maurice Bodin et Jacqueline Chesneau, l'une des 3 filles de René Chesneau et Louise Péan]** et Claude-Marguerite Crespin. M<sup>d</sup> tanneur à la Grihoulière x Jeanne DESNOS

31-Jeanne BLANCHET °Ampoigné 12.7.1729

### Marie Crespin x1700 Jean Jallot

M<sup>d</sup> tanneur à la Grihoulière à Ampoigné

Jean Jallot est le 11ème enfant de Guillaume Jallot, marchand tanneur à Noëllet, qui en eut 13 dont 9 atteindront l'âge adulte. Il n'a que 10 ans au décès de son père, mais il a sa mère et de grands frères et sœurs. Il épouse la sœur de sa belle-sœur Louise Crespin.

**Jean JALLOT** °Noëllet 13.9.1671 †Ampoigné 22.8.1714 Fils de Guillaume 1<sup>er</sup> JALLOT & de sa 2<sup>e</sup> épouse Marguerite ALLANEAU. x Ampoigné (53) 20.7.1700 Marie CRESPIN †1714 soeur de Louise. Fille de

1-Marie-Louise JALLOT °Ampoigné 12.5.1701 x Vincent **GOUDÉ** M<sup>d</sup> tanneur à Neuville Dont postérité, voir généalogie GOUSDE

2-Pierre-Joseph JALLOT °Ampoigné 11.10.1702

3-Marie JALLOT °Ampoigné 26.12.1703

4-Anne-Marguerite JALLOT °Ampoigné 16.1.1708 filleule de Anne Cochon épouse de Mathieu Bodin de Marigné

### leur longue curatelle

#### inventaire après décès 1714

AD53-3E29-16 « Le 25 septembre 1714,

Ouverture faite d'une huche fermée de clef qui est dans la maison de René Forget Me sellier sise proche et attenant les halles de la ville de Craon dans laquelle s'est t'ouvé plusieurs morceaux de cuir prisés par lesdits Drouault et Durand 75 livres

Et de ladite ville de Craon sommes conjointement avec lesdits sieurs cy dessus desnommés transportés au lieu de la Grihoulière sis en la paroisse d'Ampoigné ou sont décédés lesdits deffuncts Jallot et Crespin u estant avons procédé à la continuation du présent inventaire

Dans la salle de ladite maison un lit garni de sa paillasse, une couette de plume (f°3) ensouillée de couettis, 2 traversiers de plume ensouillés de toile, un lodier de boure depillé [*la boure : poils détachés des cuirs quand on les prépare dans les tanneries - Marchel Lachiver, Dictionnaire du monde rural*], une couverture de droguet gris, son tour de droguet sur laine couleur rouge 35 livres

Un autre lit garni de son bois paillasse, une couette de plume ensouillée de couettis, 2 traversiers et un oreiller ensouillé de toile, un lodier de boure et pillé, une couverture de serve meslinge avec son tour de mesme étoffe

avec frange de laine, 35 livres

Une table de noyer portant sur 4 pieds avec liete fermant de clef et 2 banselles et un escabeau 3 livres

Une petite huge de chêne 2 livres

Une paire d'armoire à 2 battans fermant de clef 15 livres

Un petit cabinet à 2 battans, une liette entre deux 10 livres

Un garde manger 2 livres

4 marmittes tant grande que petites avec 3 couvercles le tout de peu de valeur 5 livres

2 cramailières, 2 chenets, une paire de pinse, un grand casse, une broche à rostir, le tout de fer, et une pelle de fer 4 livres

(f°4) Une paire de grands landiers de fer 4 livres

Un vieil coffre servant de marchepied 1 livre

Un soufflet avec un petit landier 10 sols

6 mauvaises chaises de bois enfoncées de jonc 10 sols

6 petits chandrons de peu de valeur 10 livres

Un aultre chaudron tenant 2 seaux avec une poisle à frire 10 livres

Un aultre chaudron tenant 4 seaux 15 livres

Un autre mauvais chaudron à cuire suif tenant 2 seaux 6 livres

Un aultre mauvais chaudron, 2 passettes et 4 petits poislons 5 livres

Une plaque d'airain à dresser linge 3 livres

Une mauvaise couchette garnie d'une petite couette, 2 petits oreillers de plume ensouillé de toile, une mauvaise couverture le tout de nulle valeur 45 sols

Un mauvais marchepied 1 livre

(f°5) Une mauvaise grande huge 1 livre

Une aultre grande huge 1 livre 10 sols

12 pots de terre tant à eau qu'à beure 3 livres

Un charnier de bois avec comme à l'estimation de 30 livres de lard 6 livres

Un justeau corps avec une veste de droguet sur étam couleur café presqueneuf à l'usage dudit defunt Jallot 20 livres

Un aultre justeau corps avec une veste de droguet sur laine couleur brune plus que mi usé 8 livres

Un aultre justeau corps avec la veste de droguet couleur caffé de peu de valeur 4 livres

2 culottes de chamois 6 livres

2 mauvaises culottes de bellinge 2 livres

2 aultres culottes de toile escrue 2 livres

2 mauvaises vestes de toile 1 livre

2 mauvaises paires de souliers à l'usage dudit deffunt Jallot 2 livres

4 paires de bas de laine à l'usage dudit deffunt Jallot 3 livres

(f°6) Une paire de pistolets, un fuzil, un sabre avec un sainturon (sic) de cuir, une paire de boujettes de cuir 10 livres

2 chapeaux à l'usage dudit deffunt de peu de valeur 1 livre

Une paire de bottines de cuir 3 livres

Un aultre bois de couchette garni d'une couette, un traversier de plume ensouiller de toile, un matelas de

boure de bœuf 5 livres

2 grands viels coffres fermant de clef 4 livres

Un demeau de bois avec une mesure 1 livre

90 livres de lin et chanvre 25 livres

50 livres de fil de réparon de lin 12 livres

8 mesures de sel 16 livres

20 livres de laine nette 20 livres

6 livres de plume d'oie 3 livres

60 boisseaux de blé mesleard mesure de Château-Gontier 120 livres

mélarde : De l'Anjou au Vendômois, méteil de froment de mars et d'orge ou d'avoine qui l'on consommait les années de disette, mais que l'on donnait surtout aux bestiaux, principalement les porcs pour les engraisser (Michel Lachiver, Dictionnaire du Monde Rural)

Un bois de lit garni de sa paillasse, une couette, un traversier, 2 oreillers de plume ensouillé de couettis, une veste de peau de moutton, une couverture de laine couleur rouge avec son tour de serge sur laine couleur rouge 60 livres

(f°7) Un aultre lit garni de sa paillasse, une couette de plume ensouillée de couettis, 2 traversiers de toile, un lodier de filasse, une mauvaise couverture couleur rouge 25 livres

Un bois de lit garni de sa paillasse, une couette, 2 traversiers, 2 oreillers le tout ensouillé de couettis, une courtepoincte, avec son tour de serve sur fil couleur jaulne 100 livres

Un cabinet de bois de poirier à 2 battans, une liette entre deux, le tout fermant de clef 15 livres

Une paire d'armoire à 2 battans de bois de noyer fermant de clef 30 livres

Une grande table de poirier portant sur 4 pieds avec 2 banselles 6 livres

10 nombres de lin non broyé 10 livres

3 pippes de cidre avec les fus 30 livres

Une petite table ronde 2 livres

Un bois de couchette garni d'une couette, un traversier de plume ensouillé de couettis avec une couverture de serge 5 livres

Un van à vanner 2 livres

2 mauvaises paulies presque de nulle valeur 1 livres

(f°8) 2 chauveuses, 2 cizeaux, une gouge, un virbecquin, un marteau, une paire de pinse, un bouttouer, 2

entonnoirs, un colier à tambanne [pas trouvé de définition de ce terme], une truelle et autre ferraille 4 livres  
 2 poids à pezer avec une verloppe, 2 daviers [barre de fer], un mauvais hachereau et une hache 3 livres  
 Un manteau de camelot brun 20 livres  
 Un autre mauvais manteau 4 livres  
 Une faux équipée avec les battemnts et 6 fausilles 3 livres  
 Un bat de cheval 3 livres  
 2 pallets, 2 petits crocs, 2 sepres, un vouje, un seyot, un broc, 2 fourches, un rateau et 2 tranches 5 livres  
 Un rouet à filler avec un travoueil 1 livre  
 12 draps de toile de brin de 7 aulnes le couple 30 livres  
 19 aultres gros draps de 2 aulnes chasque 28 livres  
 15 nappes de toile de réparon en réparon 15 livres  
 (f°9) Une douzaine de souilles tant bonnes que mauvaises 6 livres  
 Une douzaine de serviettes de brin 4 livres  
 Une autre douzaine de serviettes de lin 5 livres  
 Une douzaine de mauvais essuie mains 1 livre  
 2 douzaines de chemises à l'usage dudit deffunt Jallot 20 livres  
 12 draps de toile de lin de 4 aulnes le couple 36 livres  
 12 aultres nappes de toile de brin d'une aulne et demie chasque 12 livres  
 35 aulnes de toile de brin 35 livres  
 12 aultres serviettes de toile de lin 5 livres  
 18 aultres serviettes de la mesme fasson 7 livres 10 sols  
 Une douzaine de serviettes 5 livres  
 Une aultre douzaine de serviettes 5 livres  
 11 livres de poupée de lin 17 livres  
 Une douzaine de gros draps 24 livres  
 (f°10) Une aultre douzaine de nappes 10 livres  
 4 justeau corps, 3 cotillons, 4 tabliers de toile à usage de ladite deffunte Jallot 10 livres  
 12 aulnes de tirtaine 18 livres  
 12 aultres draps de toile de brin en réparon 20 livres  
 12 aultres draps de 7 aulnes de 7 aulnes le couple 30 livres  
 Une aultre douzaine de draps de la mesme fasson 30 livres  
 12 souilles d'orilliers de toile de brin en lin 10 livres  
 Une aultre douzaine de serviettes 4 livres  
 2 aultres douzaines de serviettes 10 livres  
 Une aultre douzaine de serviettes 5 livres  
 6 aultres draps de toile de brin en réparon de 6 aulnes le couple 15 livres  
 7 nappes de mesme toile d'une aulne et demie 7 livres  
 110 livres de fil délié écru 330 livres  
 2 pièces de grosse toile de 20 aulnes chasque 24 livres  
 40 aulnes de toile de brin en 5 morceaux 4 livres  
 2 douzaines de poches tant bonnes que mauvaises 10 livres  
 (f°11) 100 livres de vaisselle d'étain tant creuse que plate 45 livres  
 6 fusts de pippe et 6 fusts de busse 12 livres  
 70 livres de beurre net en pot 17 livres 10 sols  
 12 livres de sain noir 4 livres 7 sols  
 2 lampes, 2 chandeliers et une lampe de cuivre 3 livres  
 2 grands cochons de l'an et 2 petits 70 livres  
 Un cheval poil rouge avec une jument aveugle avec leurs équipages 100 livres  
 5 mères vaches 140 livres  
 Et advenant les 6 h du soir nous nous sommes retirés et remis la continuation à demain...  
 (f°12) Et advenant le 26 septembre 1714 sur les 8 h du matin ... examen des marchandises du cuir et tannerie

dépendant de la succession dudit deffunt Jallot :

Dans la boutique plusieurs morceaux de cuir fort prest à employer 44 livres  
3 vaches tannées et 12 veaux à tanner 40 livres  
6 peaux de chevre avec 6 peaux de moutton 9 livres  
29 peaux de veau saiche 17 livres  
2 costés de vaches avec plusieurs morceaux en suif prest à aprester 17 livres  
3 tables à couroyer avec une presse à cuir 13 livres  
4 cousteaux à faire revers, une bonne lunette et 4 mauvaises, 3 bouttoirs, 2 étiérs de couroirie et une paire de pinse 10 livres  
200 livres de suif fournis et 140 livres de cuir 80 livres  
60 autres livres de suif sans fourniture 23 livres  
(f°13) 15 peaux tant vaches thores que thoreaux tannés en crouste 80 livres  
De ladite boutique sommes transportés tous conjointement dans la tannerie dudit deffunt Jallot où s'es trouvé : une pile de 40 peaux de bœuf d'Irlande fraische en poil 900 livres  
42 aultres peaux de bœuf d'Irlande en chaux 700 livres  
29 aultres peaux de bœuf d'Irlande planées 550 livres  
10 peaux tant de vaches que thores et bouvards sur les plannes 45 livres  
Dans une cuve 5 douzaines de peaux de veau 35 livres  
Dans un aultre cuve 10 peaux de vaches en coudrement 60 livres  
Dans une aultre cuve 14 peaux tant de vaches que thores 84 livres  
Dans la grande auge 42 vaches en dernière poudre 252 livres  
35 aultres peaux de vache en seconde (f°14) poudre 210 livres  
48 peaux tant de vaches que autres en première poudre 192 livres  
70 peaux de veaux en dernière 40 livres  
30 autres peaux tant veau que moutton 14 livres  
Dans la seconde auge 42 cuirs d'Irlande scavoir 12 prests et 30 en dernière 990 livres  
Dans la troisième auge 22 cuirs de Paris en troisième 394 livres  
Dans la quatrième auge 20 cuirs en vassement ? 300 livres  
3 cuves et 2 auges de bois 20 livres  
50 boisseaux de pouldre avec ce qu'il y a de tan, une busse de chaux avec le moulin à tan 197 livres  
Sont toutes les marchandises de cuirs et tannerie et meubles inventoriés trouvés dans la maison de la Grihoullière exploitée par ledit deffunt Jallot et de ladite tannerie

(f°16) Advenant le 27 septembre 1714 ... inventaire des titres :

Papier journal couvert de parchemin contenant 80 feuillets commençant le 23 novembre 1701 vendu pour 6 livres de cuir à Me Meslon cordonnier demeurant à Beauchesne de cette paroisse ...

### [vente des meubles 1714](#)

AD53-3E29-16 « Le 16 octobre 1714, vente et adjudication des meubles faite à la requête de honneste homme Jean Crespin au lieu de la Mullottière paroisse de Chazé-Henry, au nom et comme curateur de Louise, Pierre, Marie et Anne les Jallot, enfants mineurs de defunt Jean Jallot vivant marchand tanneur, et Marie Crespin leur père et mère, après leur décès à la Grihoulière en la paroisse d'Ampoigné, et qui a été vaqué par nous François Raffray et François Lanier notaires royaux à Château-Gontier. Et en conséquence de publications faites aux fins d'icelle tant aux marchés de Château-Gontier et de chacunes des paroisses d'Ampoigné, St Remy dudit Château-Gontier, Laigné, Pommerieux et Saint Quentin.

Une cramailière de fer à René Bourse marchand demeurant au bourg d'Ampoigné 10 sols et Michel Legueu marchand demeurant à Craon 11 sols

(f°2) Un piège de fer Joseph Leroux 30 sols, Jacques Blanchet 40 sols, Guillaume Jallot 50 sols

Un mauvais réchault un sol 6 deniers

Une marmitte avec son couvercle et cuiller de fer à Michel Guiet marchand à Craon 4 livres

Une autre petite marmitte avec son couvercle de cuivre à madame Favreux marchand à Chemazé 45 sols

Une autre petite marmite et une mauvaise cuiller de cuivre à madame Moel de Château-Gontier 10 sols

Une autre petite marmitte avec un couvercle à Julien Jallot marchand tanneur demeurant au bourg de Noëllet 17 sols

Une poille à frire à Guillaume Grimault tanneur 50 sols

Une pelle à becher au sieur Seure demeurant à Château-Gontier 25 sols

Un casse de cuivre audit Guillaume Jallot 71 sols

Un petit chaudron d'airain audit Gaultier 50 sols

(f°3) Un autre petit chaudron à Claude Thoré poillier demeurant audit Château-Gontier 27 sols

Un autre chaudron audit Gaultier 3 livres

Un autre petit chaudron audit Grimaud 4 livres

2 mauvaises grilles de fer à Guillaume Lezé 14 sols

3 petites poilleries à Henry Jaquelin 25 sols 6 deniers

2 grands landiers de fer à Julien Jallot 5 livres

Un mauvais chenet audit Grimault 20 sols

Une broche à rostir audit Lezé 12 sols

2 petits chaudrons audit Blanchet 7 livres 10 sols

Une paire de boujette de cuivre à monsieur Million de Château-Gontier 45 sols

Un lit garny de son bois sa paillasse couette de plume ensouillée de couetis, 2 traversins, un petit oreiller, son tour de bellinge avec une mante de mesme étoffe, un lodier de bourd, à Arthuis boulanger audit Château-Gontier 64 livres

6 chemises à usage d'homme au sieur Bourse marchand à Ampoigné 10 livres 15 sols

12 essuie mains à Julien Giller demeurant à Ampoigné 3 livres

Un rond de cuivre à dresser linge à monsieur Noel de Chemazé 6 livres 5 sols

Un bois de lit garny de sa paillasse, une couette de plume ensouillé de couettis, 2 traverslits, un lodier de boure, un couvert de bois d'Irlande avec son tour d'étoffe rouge à Guillaume Luian hoste à Château-Gontier 55 livres

6 chemises à usage d'homme à Michel Lannion tirier demeurant à Mée 8 livres 10 sols

56 boisseaux de blé seigle mesure de Chemazé avec droit de fourniture à la femme de Me François Lemersier marchande à Château-Gontier à 60 sols le boisseau, soit 168 livres

6 autres chemises à usage d'homme au sieur Chanteloup demeurant à Craon 12 livres

(f°5) 2 paires de bas à usage d'homme à Pierre Viel 70 sols

2 autres paires de bas noirs à usage d'homme à ladite Lemercier à 3 livres 12 sols

2 draps de 7 aulnes le couple à Julien Pingrier de Château-Gontier 6 livres 5 sols

2 autres draps de 7 aulnes le couple audit Pingrier à 7 livres

Un cabinet de bois fermant à 2 battans, une liette entre deux, à Jacques Rabory marchand demeurant à Marigné 18 livres

Une paire de bottine de cuir au sieur de la Touche Garion tanneur 3 livres

2 draps de grosse toile à la veuve Audiot 4 livres 5 sols

4 mauvaises poches à Joseph Leroux 30 sols

Un gand chaudron au sieur Ruau marchand demeurant à Pommerieux 16 livres  
 4 grands cochons à Jean Hellouin marchand boucher à Craon 95 livres  
 31 aulnes de toile de lin écru aux sieurs Bouelle et Poisson 54 livres  
 (f°6) 7 aulnes de grosse toile à ladite Lemersier 7 livres 5 sols 6 deniers  
 24 mauvaises poches aux sieurs Mabilie, Jallot et Legueu 10 livres 10 sols  
 12 chemises à usage de femme à Marie Viel 23 livres 10 sols  
 6 nappes de 2 aulnes chacune à ladite Lemersier 8 livres 6 sols  
 28 boisseaux de froment rouge payable droit de fourniture aux sieurs Mathié, Boullanger de Château-gontier  
 112 livres  
 6 autres nappes audit Arthuis 7 livres  
 9 draps de 7 sulnes le couple à Mathieu Pinault 12 livres  
 Un garde manger à monsieur Bouelte 3 livres 16 sols  
 2 tranches, une cobèche et 2 crocs à monsieur le prieur de Chemazé 4 livres 15 sols  
 107,5 livres de fil délié écru aux sieurs Bourse et Miré 72 sols la livre, soit 385 livres 14 sols  
 (f°7) 11 serviettes à Guillaume Grimault le jeune 6 livres  
 Une pannerée de plusieurs ferraille de peu de conséquence audit Rabory 6 livres  
 12 serviettes à ladite Lemersier 8 livres  
 6 draps de 3 aulnes à Louise Jallot 18 livres  
 Un manteau de camelot brun à madame Jallot de Chazé 36 livres  
 Une mauvaise passette audit Grimault 15 sols  
 114 livres d'étain à ladite Lemersier 115 livres  
 2 draps à ladite Lemersier 8 livres  
 2 autres draps de 6 aulnes à Jean Nail hoste 6 livres  
 2 autres draps de grosse toile à Michel Legueu 4 livres  
 (f°8) 5 mauvaises paires de bas audit Leroux 40 sols  
 6 autres draps à Pierre Poinier 9 livres  
 Un mauvais manteau brun audit Le Touche 4 livres 5 sols  
 Un velle de droguet à Urban Nepveu 50 sols  
 6 draps de 8 à 9 aulnes le couple de toile de lin au sieur Moreau demeurant à Saint Quentin 30 livres  
 2 autres draps audit Nail 5 livres 8 sols  
 Une paire de pistolet avec un sabre et sainture de cuir chamoisé audit Guillaume Jallot 9 livres 5 sols  
 Une passette de cuivre audit Blanchet 20 sols  
 2 paniers d'osier à Michel Clavreuil 18 sols 6 deniers  
 4 coings de fer à René Jallot 50 sols  
 6 autres draps de 8 aulnes le couple de toile de lin audit Bourse 26 livres 5 sols  
 Un van à vanner au sieur Miré 3 livres  
 (f°9) Un autre mauvais van audit Boizard 28 sols  
 Un justaucorps, un tablier, un cotillon de droguet brun avec un méchant devantier à ladite Viel 8 livres  
 Un vieil coffre de bois fermand de clef audit Latouche 1 livres  
 Une livre de ... ? en fil à ladite Viel 2 livres  
 Une livre de ... ? à filer audit Latouche 3 livres  
 2 culottes de chemois audit Latouche 6 livres  
 6 chemises à usage d'homme audit Latouche 7 livres

La tannerie dudit deffunt Jallot composée d'une pille de cuirs d'Irlande ..., d'une autre seconde pille de cuirs d'Irlande, de 43 de pais, d'une troisième pille de cuirs d'Irlande trois de pais, 2 vaches et 2 dabillage, le tout aussi sur les plains, 29 cuirs d'Irlande et de pais, un long garny le tout pour mettre en dernière poudre dans la grande auge.

Dans la seconde auge 19 autres cuirs pour mettre aussi en dernière poudre.

Dans la troisième auge 20 autres cuirs pour mettre en seconde poudre et trois autres cuirs d'abillage pour mettre en dernière dont y en a la moitié des cuirs auxdits hérities Jallot.

26 vaches pour mettre en seconde, 7 entonnoirs pour mettre en seconde, 37 peaux de vache ...pour mettre en dernière poudre.

3 douzaines de veaux pour mettre en dernière poudre.

29 mouttons pour mettre en dernière poudre

(f°11) 31 vaches prêtes

14 peaux de vaches pour mettre dans les coudrements

Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500) <http://www.atilf.fr/dmf/definition/coudrement>

COUDREMENT, subst. masc. "Action de coudrer, c'est-à-dire de tremper une dernière fois le cuir dans la jusée, qui le débarrasse des poils et lui donne sa couleur"

10 autres vaches dans les coudrements

15 peaux de vaches entières tannées en crouste

65 veaux en coudrements

10 autres vaches pour mettre en première poudre

61 veaux prests

29 peaux de veau saise

2 vaches boucherie pesant 25 livres saiche

3 autres vaches tannées et 12 veaux en huile en suif

2 douzaines de bazannes tannées avec ce qu'il y a de cuir fans la huge dudit deffunt Jallot qui est en la maison de René Forget scellée à cause de l'inventaire de la boutique dudit lieu de la Grihoulière, aussi suivant l'inventaire

(f°12) une table de couroier avec les presses de bois à cuir,

4 coutteaux à faire revers

5 lunettes tant bonnes que mauvaises

3 bouttoirs ...

le moulin à tan, ce qu'il y a de tant en poudre avec environ 280 livres de suif le tout mis par ledit Guillaume Jallot à 5 000 livres, par Julien Jallot à 5 600 livres, par le sieur Vayié marchand tanné à 5 400 livres, par lesdits Guillaume Jallot, Blanchet, Julien Jallot solidairement pour chacun leur tiers à 6 000 livres

Une grand huge mée servant à boulanger à Guillemine Grimault 4 livres

(f°13) Un grand coffre de bois fermant à clef qui est dans la chambre basse auprès de la porte d'entrée à Pierre Gallais 4 livres 11 sols

Advenant les 6 h du soir nous sommes retirés et remis la continuation de la présente vente à demain matin huit heures

Advenant mercredi 10 septembre 8 h de la matinée ...

2 culottes de toile audit Gallais 53 sols

(f°14) Un rechaud à Morin meusnier à Rochetaillier 30 sols

Une veste de toile à Pierre Lelardeux 20 sols

Un justaucorps une veste à Françoise Houdemon 8 livres

Une vieille huge de peu de valeur à Mathieu Pinault 75 sols

2 draps audit Gallais 5 livres 2 sols

Une veste de toile, 4 autres draps audit Gallais 6 livres 15 sols

La huge à suif à Mathurin Salliot 3 livres 5 sols

Une paire de presse à 2 battans à madame Jallot de la Pouqueraie 15 livres

Un lit garni de son bois, sa paillasse, d'une couette, d'un traversier, 2 oreillers, le tout de plume ensouillé de couettis, avec une mante de laine, son tour à l'entienne de droguet, le tout couleur rouge, à ladite Jallot 40 livres

2 mauvaises paires de bas à la femme dudit Houdebin 15 sols

4 autres paires de bas audit Leroux 30 sols

Une mauvaise culotte de bellinge audit Houdebin 30 sols

Un ciel de lit foncé à la dame Fauveau 50 livres  
 9 souilles d'oreillers à ladite Fauveau 7 livres  
 11 serviettes à ladite Lemersier 9 livres 1 sol  
 (f°15) Un mauvais pistolet audit Latouche 30 sols  
 Un devant de toile blanche à madame Boizard 30 sols  
 Un tablier et un cotillon de grosse toile à ladite Hermouin ?? 30 sols  
 Une petite panne de terre à madame Viel 29 sols  
 2 paires de brassière avec un mauvais cotillon à François Pillet servante 25 sols  
 19 livres de chanvre audit Houdbin 3 livres 16 sols  
 2 tabliers de toile à ladite Leveselle ? 36 sols  
 Le lit du vallet garni d'une petite couette d'un traversié de plume ensouillé de toile avec une mauvaise mante de serge audit Pinault 8 livres  
 2,5 aulnes de tirtaine brune audit Latouche 4 livres  
 Un cheval poil rouge avec son équipage 92 livres  
 Un morceau de tirtaine de 10 aulnes à la fille de monsieur Bourse 18 livres 18 sols  
 6 nappes de 2 aulnes chacune au sieur Aubin hoste à Château-Gontier 10 livres  
 Une juman ancien et un mauvais bat audit Blanchet 15 livres  
 (f°16) une douzaine de serviettes audit Legueu 6 livres  
 Un lit neuf garni de son bois noyer, d'une paillasse, d'une couette, de deux traversiers, 2 oreillers de plume, ensouillés de couettis, une courte pointe de toile Indienne avec son tour à l'antic de tirtaine couleur jaunasse à mademoiselle Jallot 116 livres  
 6 autres nappes audit Pinault 7 livres  
 Un sas à passer farine à Anne Bourdais 4 sols  
 18 serviettes de toile de lin à madame Lemersier 12 livres 5 sols  
 6 grandes nappes à madame Chevron 8 livres 11 sols  
 Une couchette garnie d'une vieille couette et 2 traversiers de plume ensouillés de toile, une petite mante, un mauvais pavillon à ladite Jallot 8 livres  
 2 daps de toile de lin de 8 aulnes le couple à Hautrie 8 livres 10 sols  
 4 draps à madame Foureau 7 livres 5 sols  
 Une paire de battement, 2 mauvaises vieilles bèches audit Vignais 50 sols  
 Un trepied de fer audit Salliot 3 livres 1 sol  
 Une mauvaise culotte avec 2 mauvaises brassières au sieur Lefevbre 3 livres 5 sols  
 (f°17) Un viel paquet de guenilles à ladite Jallot 12 sols  
 Un mauvais manteau d'étamine à usage de femme avec une mauvaise veste à ladite Chevron 1 livre 6 sols  
 Un autre petit paquet de guenilles à madame Fauveau 8 sols  
 Un justaucorps et une veste de droguet presque neuf à l'usage du defunt Jallot audit Bourse le jeune 25 livres  
 4 essuie-mains à madame Lemersier 30 sols  
 Un autre petit paquet de guenilles à madame Salmon 10 sols  
 2 chemises à usage d'homme audit Lemelle 2 livres  
 Un autre justaucorps de drogué brun à ladite Lemersier 6 livres 10 sols  
 13 petits barils de bois audit Vignais 9 sols  
 Un virollet à Pierre Girard 8 sols  
 10 autres chemises à usage d'homme au sieur Mahié boullanger 12 livres  
 6 autres chemises à usage de femme à ladite Lemersier 6 livres 11 sols  
 Un petit trepied de fer avec un petit entonnoir audit Blanchet 5 sols  
 (f°18) 10 autres chemises à usage de femme à ladite Fauveau 7 livres 5 sols  
 2 barils avec 2 mauvaises grillouers audit Vignais 15 sols  
 Une table neuve avec 2 banselles de bois de poirier audit Houdebin 7 livres 11 sols  
 6 draps de grosse toile à madame Fauveau 13 livres  
 Un justeau corps de drogué au sieur Gourdon 2 livres 10 sols

Et advenant les 6 heures, nous nous sommes retirés... Et advenant le jeudi 18 octobre 1714 sur les 8 heures (f°19) 2 mauvais Justeau Corps à l'usage dudit deffunt Jallot au sieur Gourdon 5 livres 11 sols  
 Un cabinet neuf de bois de noyer fermant de clef à deux battans, une liette entre deux, au sieur Jullien Jallot 21 livres 10 sols  
 4 draps au sieur Hervé de Château-Gontier 6 livres 2 sols  
 6 autres draps au sieur Lemelle 12 livres  
 Un mauvais corset à Françoise Veil servante 1 livre  
 Un petit casaquin de froc blanc à la demoiselle Jallot Nouellet 2 livres 2 sols  
 Un petit cochon et un grand d'un an à Jacques Patou marchand demeurant à Bazouges 52 livres  
 Un cotillon de toile à Madame Lemersier 1 livres 7 sols 6 deniers  
 (f°20) Un justeau corps de droguet brun à usage de femme à madame Hautry 2 livres 11 sols  
 4 mauvaises chemises à usage de femme audit Legueu 2 livres  
 Une douzaine de serviettes de toile de réparon audit Legueu 4 livres  
 6 draps de 6 aulnes de toile audit Hayé 11 livres  
 21 boisseaux de mesleurd moitié à conible et moitié rais au sieur Gourdon 52 livres 10 sols  
 23 boisseaux de froment noir et orge avec le droit de fourniture à Guillaume Grimault 36 livres  
 Un encherier à Julien Gilloré 1 livre 6 sols 6 deniers  
 4 fléaux à battre blé à Guillaume Duvacher 9 sols  
 5 faucilles audit Giraudier 36 sols  
 8 nappes au sieur Aubin de Château-Gontier 12 livres 15 sols  
 (f°21) 9 mauvaises souilles d'orillier à la Viel 3 livres 15 sols  
 12 autres souilles d'orillier de la mesme fasson audit Legueu 5 livres  
 26 livres de réparon à madame Foureau 5 livres 4 sols  
 23 livres de laine à madame Chevron 23 livres 2 sols  
 11 livres de poupée de lin audit Jacques Paton 17 livres 15 sols  
 5 fournitures 17 aulnes tant de grosse toile de réparon en brin à Viel tixier demeurant à la Gedonnière à Pommerieux 97 livres 4 sols  
 Un cotillon et un petit corset de toile à ladite Pillet 2 livres  
 7 aulnes de toile à ladite Viel 7 livres  
 (f°22) 2 autres draps à ladite Viel 3 livres  
 Un mauvais lit garni de son bois, une couette de plume ensouillée de couettis, 2 traversiers de plume ensouillés de toile, un logier de boure avec une couverture de peu de valeur, au sieur Legueu 20 livres  
 Une faux, une serpe, 2 fourches audit Pinault 3 livres 10 sols  
 45 bouettes de chairée audit Grimault 30 sols  
 2 mauvais chapeaux audit Gallais 25 sols  
 Ce qu'il y a de chasteignes en coques 45 sols  
 Un garde casse avec une broche à ladite Viel 9 sols  
 Ce qu'il y a de paille comme à l'estimation de 3 chartées 7 livres  
 12 mauvais essuie mains audit Latouche 50 sols  
 Ce qu'il y a de beurre à couteau et à cuisine tant recueillie qu'à recueillie audit Blanchet 26 livres  
 (f°23) Une pippe et une busse de cildre à madame Foureau 18 livres 15 sols  
 2 douzaines de servietets à Pierre Herbelin 9 livres  
 8 nappes de toile neufve de réparon à madame Fauveau 10 livres 10 sols  
 Une nappe audit Girardier 25 sols  
 2 sallouers de bois audit Houdebin 51 sols  
 5 essuie mains avec un encherier audit Houdebin 37 sols  
 Une table et 2 banselles le tout portant sur 4 pieds avec un traiteau audit Pinault 4 livres  
 Une potine de terre à ladite Marie Viel 10 sols  
 Une chaise de bois enfoncée de jonc à René Landais 4 sols  
 Une baratte de bois audit Girardier 11 sols  
 Une petite table ronde 32 sols

(f°24) 7 draps à madame Foureau 12 livres 1 sol  
 Une paire de presse neuve audit Latouche 36 livres 5 sols  
 Un pommier ? de fer blanc au sieur Bourse 16 sols  
 5 petits pots à ladite Viel 20 sols  
 7 livres de graisse à madame Foureau 3 livres  
 Un crochet à pezer à Jean Pointeau 16 sols  
 Et advenant les 6 heures ... Et advenant mercredi 19 octobre 1714 à 9 h du matin ...  
 (f°25) 3 mauvais encheriers à Julien Gillois menuisier 16 sols  
 6 pots et une égoutoire au sieur Blanchet tanneur 15 sols  
 6 draps de 6 aulnes le couple à Madame Foureau 11 livres 15 sols  
 2 mesure de grenne (sic) de lin audit Girardier 33 sols  
 13 mesures de son audit Blanchet 39 sols  
 Un heutteau de bois audit Bourse 6 sols  
 (f°26) 2 mauvaises paulies ? de terre audit Girardier 3 livres  
 Un rouet à filler à ladite Pillet 16 sols  
 Une pippe de cildre à Paul Houdebin 12 livres 10 sols  
 Un mauvais poillon à ladite Viel 4 sols  
 Une bouteille de terre avec demie chopine d'huile audit Blanchet 5 sols  
 3 souilles d'oreiller audit Blanchet 25 sols  
 Une mauvaise paire de presse à 2 battans audit Houdebin 2 livres  
 12 fourchettes de fer blanc terni audit Latouche 15 sols  
 Un demeau avec une mesure au sieur Boule chirurgien 23 sols  
 2 lampes, un lampion, un grand chandelier de cuivre à la fille du sieur Bourse 4 livres  
 (f°27) Comme à l'estimation d'un cent de pourée en barge audit Houdebin 5 livres  
 3 bisacs avex 3 essuie mains audit Morin 30 sols  
 Une petite chenete de fer au sieur Lanié le jeune 34 sols  
 Le lit où couche la servante composé d'une couette, un traversier de plume ensouillé de toile, avec une couverture  
 le tout de peu de valeur audit Viel 51 sols  
 11 nombres de lin non brayé à Guillaume Durand 6 livres 12 sols  
 Une pelle de fer avec une paire de pinse au sieur Jallot 15 sols  
 Une bouteille avec 4 tasses de faience à madame de la Touplinais hostesse à Craon 1 livre 4 sols  
 3 moitiés ? de cercle audit Durand 18 sols  
 Un mauvais soufflet audit Bourse 6 sols  
 (f°28) Une paire de pinse à ladite Touplinais 14 sols  
 Une paire de soulliers à Mathieu Couesseau demeurant au Bourgneuf 55 sols  
 Un mauvais équipage de bride à ladite Touplinais 12 sols  
 Un varloppe audit Durand 4 sols  
 Une bouette de bois à madame Fauveau 8 sols  
 Un vieil morseau de cuir de Hongrie audit Bourse 11 sols  
 Un barquet avec une petite mesure audit Gillois 5 sols  
 Une autre petite bouette de bois audit Hellous 7 sols  
 Un panier d'osier avec plusieurs petits morceaux de toile et guenille à ladite Fauveau 11 livres 1 sol  
 3 nappes à ladite Jallot 35 sols  
 13 serviettes de peu de valeur audit Legueu 6 livres  
 2 portoirs de bois audit Durand 8 sols  
 (f°29) Un petit moredebud de peu de conséquence audit Durand 10 sols  
 6 autres nappes audit Leroux 2 livres  
 54 livres de fil tant d'étoupe réparon que de brin audit Legueu 21 livres 12 sols  
 29 livres de beurre net en pot à madame Foureau 8 livres 14 sols  
 31 livres de beure net en pot audit Blanchet 9 livres 6 sols  
 4 livres de beurre net en port audit Legueu 7 livres 4 sols

Un cent de fagots et ce qu'il y a de rave dans les jardins et de mottes de tannerye au dehors audit Leroux 9 livres

Un chandelier de cuivre audit Latouche 2 livres

Une bouette, un sablier à madame Fauveau 7 livres 10 sols

Un boisseau de melliard à ladite Fauveau 12 livres  
(f°30)

### compte du 7 janvier 1717

« Le 4 janvier 1717<sup>4</sup>, compte en forme de congé que Jean Crespin marchand demeurant au lieu de la Mullottière paroisse de Chazé-Henry, curateur aux personnes et biens d'Anne et Jean Jallot et cy devant de Louise, Pierre et Marie Jallot enfants et héritiers de defunts honneste homme Jean Jallot et de Marie Crespin leur père et mère, rend auxdits Louise, Pierre et Marie les Jallots émancipés par justice, et procédant sous l'autorité de honorable homme Jacques Blanchet marchand tanneur demeurant au lieu de la Picaudrie paroisse de Chemazé, auquel présent compte ledit Crespin déclare avoir employé toute la recette, mise et emploi qu'il a peu faire depuis sa nomination de curatelle en date du 5 septembre 1714 dans lequel compte lesdits Louise, Pierre et Marie Jallot y sont fondés et tenus pour chacun leur cinquième et lesdits Anne et Jean Jallot aussi pour chacun leur cinquième pour ledit compte vu et examiné conventionnellement par ladite Louise Jallot aînée par ledit Blanchet leur curateure aux causes par honorable homme Jacques Jallot marchand demeurant au bourg de Noëllet, et par honorable homme Mathieu Bodin aussi marchand demeurant paroisse de Marigné Peuton proches parents desdits mineurs, et ce pour éviter les grands frais qu'il conviendrait faire pour leur rendre le compte en justice comme sera fait mention cy après

Ledit Crespin se charge de :

	livres	sols	d
trouvé dans la maison du défunt Jallot procédant à l'inventaire de ses effets, en plusieurs espèces d'argent	1 487		
vente des meubles qu'il a fait faire dépendant de la succession desdits défunts Jallot et femme et son PV de vente a été fait	8 915	15	
reçu du sieur Bodin le 5 septembre 1714	44		
reçu de François Ruau en l'acquit des héritiers Jean Viel à valoir sur ce qu'ils peuvent devoir auxdits mineurs le 2 novembre 1714	50		
reçu le 2 novembre 1714 des closiers des lieux dont ledit Jallot était fermier pour cidres et volailles	14	2	
reçu du sieur Guillaume Jallot vivant marchand tanneur aussi pour volailles		13	9
reçu dudit Blanchet le 14 décembre 1714 pour meubles	2		
reçu le 15 décembre 1714 de François Edelin fermier du lieu de Beaumont	12		
reçu du sieur Jean Gastineau huissier pour 2 années de rente hypothécaire	20		
reçu du closier de la Mizière le 18 décembre 1714 pour cidres appartenant auxdits mineurs	13		
reçu le 21 janvier 1715 de Pierre et Jacques Dutertre père et fils cordonnier à valoir sur ce qu'ils doivent aux mineurs	35		
reçu le 18 décembre 1715 du nommé Clavreul	16		
reçu du sieur Blanchet en l'acquit dudit Bodin	10		
reçu le 30 août 1715 par les mains du sieur Blanchet de Pinau et Moreau closiers pour l'effoil des bestiaux	14	5	

<sup>4</sup> AD53-3E27-16

reçu ledit 30 août 1715 par les mains du sieur Blanchet pour la part appartenant aux mineurs des assises du Plessix	9		
reçu en octobre 1715 desdits Dutertre	45		
reçu de Pierre Bourgeois demeurant à Villepost à valoir sur la rente de 25 livres due auxdits mineurs	22	10	
reçu dudit Blanchet le 7 décembre 1715 pour un tiers d'une pippe de cidre	2	10	
reçu le 5 janvier 1716 de Pierre Dutertre à valoir sur ce qu'il doit	20		
reçu de monsieur Du Ratteau pour une année de rente hypothécaire de 175 livres qu'il doit aux mineurs, sur laquelle ledit sieur Durateau a déduit celle de 17 livres 10 sols pour le dixième denier d'icelle	157	10	
reçu le 20 avril 1716 du sieur Leroy pour arrérages de rente qu'il doit aux mineurs	26		
reçu dudit Dutertre le 8 juin dernier à valoir sur ce qu'il doit aux mineurs	25		
reçu du nommé Vallières cordonnier demeurant à La Chapelle-Hullin à valoir sur ce qu'il doit aux mineurs	5		
reçu dudit Dutertre le jeune le 8 octobre dernier	20		

Laquelle charge cy dessus revenant à la somme de 10 966 livres 5 sols 9 deniers qui a été par ledit Crespin comptable employée comme sera fait mention au chapitre décharge cy après.

Ledit Crespin se décharge de :

payé audit Blanchet et audit défunt Guillaume Jallot tant pour la requête par eux présentée devant monsieur le lieutenant général à Château-Gontier le 28 août 1714 aux fins de faire appeler les parents desdits mineurs pour leur pourvoir de curateur à personnes et biens	10		
payé pour l'expédition de la grosse de la sentence de provision de curatelle desdits mineurs par laquelle ledit Crespin est pourvu curateur	28	6	
payé pour son voyage de s'estre transporté de sa demeure en la paroisse de Chazé-Henry en ladite ville de Château-Gontier distante de 7 lieues ledit jour 5 septembre 1714 auquel jour il a été nommé curateur et dépense faite pour les parents desdits mineurs ledit jour en l'hostellerie ou pend pour enseigne le Cheval Blanc	16		
payé tant pour la requête par luy présentée à monsieur le lieutenant général de Château-Gontier ledit jour 5 septembre aux fins de faire approuver l'inventaire et vente des meubles et effets des défunts Jallot et femme que des intimations données en conséquence par Gastineau sergent le 24 dudit mois	5		
payé à Me François Lanier notaire pour procéder à l'inventaire desdits meubles et pour la grosse d'iceluy	42		
payé pareillement audit Lanier qui a procédé à la vente desdits meubles et pour la grosse	43		
payé pour les voyages qu'il a été obligé d'aire pour faire procéder auxdits inventaire et vente séjourné pendant 12 jours	10		
payé pour la requête présentée le 8 mars 1715 devant monsieur le lieutenant général de Château-Gontier, signification d'icelle par Grignon, faite à Guillaume Jacques et Julien Jallot et audit Jacques Blanchet et jugement rendu le 13 mai 1715 en conséquence audit siège	26	16	10
payé pour la venue des parents desdits mineurs à Château-Gontier pour ledit jugement	4		
payé 5 livres pour le voyage fait par ledit Crespin audit Château-Gontier aux fins dudit jugement ledit jour 8 mai 1715, alloué 3 livres	3		
payé 5 livres 15 sols 10 deniers pour son voyage le 3 août 1715 audit Château-Gontier pour délivrer ledit jugement, alloué 3 livres	3		

payé pour l'obtention de lettres obtenues en chancellerie d'émancipation de Louise, Pierre et Marie Jallot le 20 juillet 1715	70		
payé au nommé Grignon sergent royal pour les significations qu'il a faites à la requête desdits Louise, Pierre et Marie Jallot par eux présentée à monsieur le lieutenant général de Château-Gontier aux parents desdits mineurs aux fins de donner leur avis sur leur demande d'émancipation le 28 septembre 1715	13	10	
payé pour le coût de la sentence de provision de curatelle desdits Louise, Pierre et Marie Jallot rendu au siège présidial de Château-Gontier en octobre 1715	30		
payé pour son voyage audit Château-Gontier aux fins dudit jugement	12		
payé 5 livres 15 sols 10 deniers pour son voyage à Château-Gontier le 30 août 1715 pour convenir de la pension de Louis et Marie Jallot avec les dames religieuses des Ursules dudit Château-Gontier, alloué 3 livres	3		
payé 5 livres 15 sols 10 deniers pour autre voyage à Château-Gontier au sujet de l'instance d'entre lui et ledit Blanchet, alloué 3 livres	3		
payé 10 livres pour 6 voyages qu'il a été obligé faire en la ville de Craon pour donner ordre de poursuivre les nommés Dutertre père et fils et Luc Clément cordnner audit Craon, alloué 8 livres	8		
payé pour présenter requête devant messieurs les juges consuls d'Angers contre Luc Clément le 15 novembre 1714 significations et saisies en conséquence par Gastineau sentence sur icelle et signification faite par Grignon sergent royal le 30 septembre 1715	23	10	
payé au sieur Bourse de la paroisse d'Amoigné en l'acquit desdits mineurs pour bois de bourrié et une peau de vache et un denuau d'avoine dus par ledit défunt Jallot	17		
payé à Françoise Sillet servante dudit défunt Jallot pour allocation	15		
payé à Mathieu Pinault serviteur domestique dudit défunt Jallot pour 2 années de ses allocations	56	15	
payé à Pierre Lelardeux aussi pour allocations	13		
délivré au profit des mineurs à Paul Durateau écuyer par contrat passé par Lanier notaire royal le 20 novembre 1714 (il s'agit d'un placement obligataire)	3 500		
payé pour contrat par luy fait au profit des dits mineurs du lieu de la Denillaye passé par Meignan notaire audit Château-Gontier le 27 octobre 1714 (également un placement foncier)	1 038	4	8
délivré à Jacques Jallot et Bernardine Letort au profit desdits mineurs par acte passé par Deshaies notaire le 7 juin 1715 (également un placement)	2 500		
délivré à messire René Cherbonnier chevalier seigneur de Monternault par contrat passé par Basille le 4 mars 1716 (également un placement)	1 050		
délivré à Jean Duchesne et Renée Picot sa femme par contrat passé par ledit Basille le 6 septembre 1715 (également un placement)	200		
payé à monsieur Dutertre en l'acquit de son trésorier pour les causes de son acquit eu 10 novembre 1714	75		
payé à monsieur le curé d'Amoigné pour les causes portées en son acquit eu 2 octobre 1714	22		
payé au sieur Boite chirurgien pour les causes portées en son acquit du 10 octobre 1714	27		
payé au sieur des Souches Ragaru garçon tanneur suivant son acquit du 7 mars 1716	29		
payé à Pierre Herbelin hosté à Amoigné suivant son acquit du 19 octobre 1724	15	17	
payé au nommé Lamy suivant son acquit du 10 octobre 1714	3	2	

payé aux nommés Guilleu Lelardeux et Sizé collecteurs suivant le mémoire attesté de monsieur Miré prestre vicaire d'Ampoigné	27	2	
payé au nommé Mahe boulanger par acquit du 20 décembre 1714	3		
payé au sieur Grelleur suivant son acquit du 28 septembre 1714	4	5	
payé à Marie Viel par acquit du 20 octobre 1714	60		
payé audit Blanchet pour les causes en son acquit et mémoire	128	12	
payé à Jeanne Noel suivant son mémoire et acquit du 11 octobre 1715	9	5	
payé au sieur Mahier clerc à Château-Gontier suivant son acquit du 3 août 1715	3	5	
payé aux dames religieuses Ursules à Château-Gontier par acquit du 5 septembre 1715	63		
payé au sieur Halbout marchand à Château-Gontier par acquit du 13 août 1715	4	4	
payé à Louis Aubry par acquit du 20 mai 1715	2	12	
payé à la veuve Bourgeois fermière de la prévosté de Craon par acquit du 15 février 1715	2		
payé aux nommés Herbelin Renaudier et Boisard pour les causes de leur acquit du 5 décembre 1715	12	5	
payé à Joseph Leroux pour avoir crié et publié la vente des meubles dudit défunt Jallot pendant 5 jours	2	10	
payé 10 livres faisant la tierce partie de 30 livres pour le prix de 2 cochons et un veau de l'an qu'il auroit fournis pour mettre au lieu de la Grihoullière à la Toussaint 1714	10		
payé au sieur Foureau suivant son mémoire et acquit du 7 décembre 1715	342	13	2
payé pour un voyage dudit Crespin audit Château-Gontier où il a séjourné pour compter et payer ledit Foureau ledit jour 7 décembre	5		
payé à Guillaume Grimaud suivant son acquit du 3 février 1716	82		
payé 3 livres pour son voyage audit Craon pour traiter avec ledit Grimaud – alloué 2 livres	2		
payé à Julien Jallot suivant son acquit du 30 mars 1716	14		
payé 3 livres pour le voyage dudit Crespin audit Craon express pour payer ladite somme de 14 livres audit Jallot – alloué 1 livre 10 sols	1	10	
payé par ledit Crespin pour les causes de l'acte au rapport de Mahier notaire le 22 août 1716	11	5	
payé aux nommés Douesnau et Bochard suivant leur acquit du 21 avril 1716	6		
payé au nommé Michel Derreau suivant son acquit du 23 avril 1716	7	4	
payé 20 livres pour 4 journées qu'il a employées à se transporter avec les dénommés en l'acte au rapport de Mahier pour procéder à la montrée des héritages dénommés audit acte – alloué 10 livres	10		
payé au sieur Mahier clerc de monsieur Chotard pour procédure qu'il a dit luy estre due par ledit défunt Jallot	5		
payé aux dames religieuses Ursules suivant leur acquit du 17 mars 1715	100		
payé au sieur Duroger notaire suivant son reçu au pied de l'acte en forme de partages et acte de choisie d'iceux à son rapport en date du 29 juillet et 16 septembre 1715	7	11	8
payé 4 livres pour le voyage dudit Crespin de s'estre transporté en la ville de Craon ledit jour 16 septembre où il a séjourné pour opter les partages – alloué 3 livres	3		
payé à défunt Guillaume Jallot selon son acquit du 14 juin 1716	22	2	

payé 6 livres pour son voyage express à Craon le 26 octobre dernier où il a séjourné pour compter et régler avec les sieurs Blanchet et Jallot suivant l'acte passé par Lanier ledit jour – alloué 5 livres	5		
payé audit Blanchet selon son acquit du 16 novembre dernier et pour son voyage de s'estre transporté audit Craon ledit jour pour régler ledit compte payé 60 sols au sieur Lanier pour l'avoir examiné et pour avoir marchandé Anne Jallot avec Simon Boisard et à luy payé 100 sols de denier à Dieu faisant le tout la somme de 295 livres 5 sols	295	5	
demande 8 livres pour le temps passé à la confection des inventaires et vente faite de meubles et effets de défunt Guillaume Jallot pour la conservation des droits de ses mineurs – alloué 1 livre	1		
demande de perte et diminution sur la somme de 3 500 livres colloquée entre les mains du sieur du Rateau en 903 écus d'argent à raison de 3 livres 17 sols 6 deniers qu'ils valaient lors de la passation dudit contrat qui a été tait et lesdits écus valant lors de la vente desdits meubles 4 livres 2 sols 6 deniers	225	15	
demande de perte et diminution sur la somme de 2 500 livres colloquée entre les mains dudit Jacques Jallot en écus de 688 écus à raison de 3 livres 12 sols qu'ils valaient lors de la passation dudit contrat et valaient lors dudit inventaire et vente 4 livres 2 sols 6 deniers	344		
demande aussi de perte et diminution sur 357 écus à raison de 3 livres 10 sols audit sieur de Monternault et audit Duchesne pour faire le paiement de la somme de 1 250 livres à eux colloquée suivant le contrat dont est cy dessus fait mention	223		
demande 15 livres pour temps passé pour autres peines et dépenses par lui faites – alloué 5 livres	5		
demande pour trois journées qu'il a employées en la ville de Craon pour faire dresser le présent compte et dépense par luy faite tant avec ladite Louise Jallot lesdits sieur Blanchet et Bodin qui ont vu et examiné ledit compte	15		
payé audit sieur Lanier pour avoir travaillé pendant lesdits 3 journées à l'examen dudit compte	12		

Fait et arrêté ledit compte en la maison et étude dudit Lanier le 15 décembre 1716 et la minute d'iceluy relaissée entre mains pour être communiquée auxdits sieurs pour être vu et examiné et iceluy arrêté pour servir et valoir audit Crespin ainsi qu'il appartiendra - Aujourd'hui 4 janvier 1717 avant midy, ont comparu devant nous François Lanier notaire royal en Anjou résidant à Craon, chacuns de Louis Jallot fille mineure, émancipée par justice, et procédant sous l'autorité de honorable homme Jacques Blanchet son curateur aux causes, ledit Blanchet audit nom et encore comme curateur aux causes de Pierre et Marie Jallot demeurant au lieu de la Pelaudrie paroisse de Chemazé, honorable homme Jacques Jallot demeurant au bourg de Noëllet, et honorable homme Mathieu Bodin demeurant au lieu de la Trinière paroisse de Marigné Peuton, proches parents tant du costé paternel que maternel desdits les Jallots, lesquels nous ont déclaré que pour le bien desdits mineurs et pour leur éviter le frais qu'il conviendrait faire pour chacun du compte cy dessus, et des autres parts que ledit Crespin était en dessein de rendre en justice, ils nous ont requis ledit communication d'iceluy pour en faire par entre eux l'examen, auquel ils ont pareillement déclaré présentement y procéder dont ils nous ont requis acte que leur avons octroyé et pour le profit d'iceluy, iceux établis nous ont requis leur donner lecture de mot à autre du susdit compte d'article en article, à quoi avons vacqué et par l'examen d'iceluy il s'est trouvé que ledit Crespin fait charge de la somme de 10 966 livres 5 sols 9 deniers, et décharge et mise de 11 115 livres 3 sols 6 deniers, partant, il se trouve que ledit Crespin comptable est en avance de la somme de 248 livres, dont lesdits mineurs et luy demeurent redevables et reliquataires et dont il fera reprise du consentement desdits établis sur les sommes de deniers qui peuvent être deues auxdits mineurs tant pour arrérages de rente que autre revenu jusqu'à concurrence de ladite somme jusqu'à ce qu'ils fassent partage de leurs biens entre eux, il leur en tiendra pareillement compte et pour la garantie et validité des présentes ledit Crespin a retenu le présent compte pour iceluy faire valoir en temps que besoin sera auquel lesdites parties cy dénommées et soussignées ont fait arrest, dont et de leur consentement les avons jugées - fait et passé audit Craon à notre tablier présents Jean Jacques Chassebeuf praticien audit Craon - Signé : Louise Jallot, Blanchet, J. Crespin, M. Bodin, J. Jallot, Chassebeuf, Lanier »

compte du 8 janvier 1732

Le 8.1.1732 Compte de curatelle de René Coquu M<sup>d</sup> curateur à la personne et biens de Mathurine Crespin fille mineur de †Mathurin Crespin vivant curateur aux personnes et biens de Anne et Jean Jallot, qu'il rend à Anne Jallot fille mineure émancipée sous l'autorité de Jean Rouzière son curateur aux causes, et à Vincent Gousdé et Louise Jallot sa femme, Pierre et Marie Jallot, lesdit Jallot enfants de ††Jean Jallot et Marie Crespin et encore de Jean Jallot susdit leur frère germain. Pour parvenir audit compte il faut observer qu'après le décès desdits Jallot et Crespin arrivé en 1714, défunt Jean Crespin oncle paternel de ladite Mathurine Crespin rendante compte fut pourvu curateur aux personnes /<sup>2</sup> et biens desdits enfants Jallot au nombre de 5, par sentence de messieurs du présidial de Château-Gontier du 5.9.1714. Louise Jallot femme dudit Gousdé, Pierre et Marie ayant atteint l'âge d'émancipation se poursuivent à cet effet et par sentence des sieurs juges de Château-Gontier du 20.9.1715, furent émancipés et ordonné que ledit Jean Crespin leur rende compte, ce qu'il fit le 4.1.1717 en présence de Jacques Blanchet curateur aux causes de Jacques Jallot et de Mathieu Bodin qui fut reçu après communication de gré à gré et sans frais. Icelui Crespin demeura comme auparavant curateur desdis Anne et Jean. Quelque temps après il décéda et Mathurin Crespin son frère, /<sup>3</sup> père de la comptable, se poursuit tant pour lui que ses cohéritiers devant mesdits sieurs de Château-Gontier par requête du 7.5.1718 pour faire nommer un curateur aux personnes et biens desdits Jean et Anne Jallot au lieu et place de Jean Crespin son frère, à quoi il fut lui-même nommé par sentence du 15.5.1718 et en même temps nommé pour curateur particulier. Ledit Jacques Jallot pour recevoir le compte de la gestion faite par ledit Jean Crespin, ce qui s'exécuté avec beaucoup de démarches vers ledit Jallot, le 3.2.1721. Par accord surle compte communiqué, reçu de François Lasnier N<sup>re</sup> royal on repris le compte de 1717, et on fit un compte total et général, par l'issue duquel lesdits Jallot /<sup>4</sup> se trouvèrent redevables de 489 L 18 s vers les héritiers Crespin qu'il s'obligèrent payer avec l'intérêt d'icelle jusqu'au paiement réel. Il ne s'agit plus à présent que de rendre compte de la gestion dudit Mathurin Crespin, à compter du compte de 1717 jusqu'à son décès, et comme ledit Coquu a un singulier intérêt d'éclaircir les affaires de sa mineure et de les terminer, il a offert auxdits Gousdé et femme, et Jallot héritiers dudit Jean Jean Jallot, et à Anne Jallot tant pour elle que comme héritière aussi dudit Jean Jallot, de le recevoir à l'amiable afin d'épargner plusieurs frais de justice ce qu'il ont accepté (AD49-5<sup>E</sup>40/31 Menard N<sup>re</sup> royal à Pouancé)

19.3.1732 Pierre Jaslot M<sup>d</sup> D<sup>t</sup> au lieu seigneurial de **Champagné** à **Chérancé** faisant pour lui et pour Vincent Gousdé, Louise Jallot, D<sup>elle</sup> Marie Jaslot et Anne Jaslot fille mineure procédant sous l'autorité de Jen Rouzeire son curateur aux causes, tous les Jaslot et Gousdé et femme héritiers de †Jean Jallot leur frère conjointement avec ladite fille Anne, d'une part, et René Coqui M<sup>d</sup> D<sup>t</sup> au bourg de **Chanveaux** en Anjou curateur aux biens de Mathurine Crespin fille mineure de †Mathurin Crespin, d'autre part, transigent ce qui s'en suit sur ce que ladite Anne Jallot et ledit Jean Jallot lors vivant ont fait assigner d<sup>vt</sup> le lieutenant général de Châteaugontier pour leur rendre compte de la curatelle faite par le S<sup>r</sup> Mathurin Crespin sur eux, et lesdits Jaslot et Gousdé étant devenus hritiers étaient sur le point de poursuivra l'assignation, à savoir que ledit Coqueu se démet de 4 060 L demandant en décharge 3 880 L si bien que la somme de 182 L, et après avoir examiner les compes est redevable de 1 000 L (AD49-5<sup>E</sup>40/31 Menard N<sup>re</sup> royal Pouancé)

AD49-5<sup>E</sup>40/031 D<sup>vt</sup> Antoine Menard N<sup>re</sup> royal à Pouancé, 8.1.1732 Compte de René Coquu M<sup>d</sup> curateur à la personne et biens de **Mathurine Crespin fille mineur de †Mathurin Crespin vivant curateur aux personnes et biens de Anne et Jean Jallot, qu'il rend à Anne Jallot fille mineure émancipée sous l'autorité de Jean Rouzière son curateur aux causes, et à Vincent Gousdé et Louise Jallot sa femme, Pierre et Marie Jallot, lesdit Jallot enfants de ††Jean Jallot et Marie Crespin et encore de Jean Jallot susdit leur frère germain.** Pour parvenir audit compte il faut observer qu'après le décès desdits Jallot et Crespin arrivé en 1714, défunt **Jean Crespin oncle paternel de ladite Mathurine Crespin rendante compte fut pourvu curateur aux personnes /<sup>2</sup> et biens desdits enfants Jallot** au nombre de 5, par sentence de messieurs du présidial de Château-Gontier du 5.9.1714. Louise Jallot femme dudit Gousdé, Pierre et Marie ayant atteint l'âge d'émancipation se poursuivent à cet effet et par sentence des sieurs juges de Château-Gontier du 20.9.1715, furent émancipés et ordonné que ledit Jean Crespin leur rende compte, ce qu'il fit le 4.1.1717 en présence de Jacques Blanchet curateur aux causes de Jacques Jallot et de Mathieu Bodin qui fut reçu après communication de gré à gré et sans frais. Icelui Crespin demeura comme auparavant curateur desdis Anne et Jean. **Quelque temps après il décéda et Mathurin Crespin son frère, /<sup>3</sup> père de la comptable,** se poursuit tant pour lui que ses cohéritiers devant mesdits sieurs de Château-Gontier par requête du 7.5.1718 pour faire nommer un curateur aux personnes et biens desdits Jean et Anne Jallot au lieu et place de Jean Crespin son frère, à quoi il fut lui-même nommé par sentence du 15.5.1718 et en même temps nommé pour

curateur particulier. Ledit Jacques Jallot pour recevoir le compte de la gestion faite par ledit Jean Crespin, ce qui s'exécuté avec beaucoup de démarches vers ledit Jallot, le 3.2.1721. Par accord sur le compte communiqué, reçu de Me François Lasnier notaire royal on repris le compte de 1717, et on fit un compte total et général, par l'issue duquel lesdits Jallot /<sup>4</sup> se trouvèrent redevables de la somme de 489 L 18 s vers les héritiers Crespin qu'il s'obligèrent payer avec l'intérêt d'icelle jusqu'au paiement réel. Il ne s'agit plus à présent que de rendre compte de la gestion dudit Mathurin Crespin, à compter du compte de 1717 jusqu'à son décès, et comme ledit Coquu a un singulier intérêt d'éclaircir les affaires de sa mineure et de les terminer, il a offert auxdits Gousdé et femme, et Jallot héritiers dudit Jean Jean Jallot, et à Anne Jallot tant pour elle que comme héritière aussi dudit Jean Jallot, de le recevoir à l'amiable afin d'épargner plusieurs frais de justice ce qu'il ont accepté comme suit : /<sup>5</sup>

<b>Recettes</b> 2 ans de fermes de leurs biens fonds à raison de 120 L par an	240	
part de l'année de la rente de 175 L due par Mr Durasteau appartenant à ladite Anne échue le 20.11.1718	30	
Part revenant à ladite Anne de la vente de la métairie <b>Davau</b>	423	13
part desdites Anne et Jean de certain fils vendu	60	
amortissement fait par Mr de Monternault le 20.12.1719	1130	5
part de ladite rente de Mr Durasteau le 28.12.1719	30	
/ <sup>7</sup> payé par le sieur Jacques Jallot le 24.8.1720 savoir 400 L à valoir sur le principal de 2 500 L et 500 L sur les intérêts courus depuis le 7.6.1715 date de la création devant Cheussé notaire	900	
payé par ledit Jallot le 12.10.1720, savoir 600 en billets de banque et 37 L 8 s en argent consigné par acte de Bourguillault du 27.9. précédant, et qu'il fut condamné recevoir par sentence du sénéchal de Chazé	637	8
une année de rente dudit Jallot reçue le 4.3.1723	150	
reçu du sieur Vallas le 23 / <sup>8</sup> .1.1721 pour une année de rente du contrat de constitution passé de Me Lasnier notaire royal le 7.3.1720 dont le principal de 1 000 L provenait de l'amortissement de Mr de Monternault fait le 20.12	50	
pareille somme pour ladite rente échue en 1722	50	
pareille somme pour ladite rente échue en 1723	50	
pareille somme pour ladite rente échue en 1724 le surplus des autres années n'ont été touchées	50	
/ <sup>9</sup> part revenant à Anne Jallot dans l'amortissement que fit le sieur Durasteau en billets de banque consignés par Thoreau sergent royal audit sieur Gousdé et qu'il reçut le 13.6.1720 pour l'extinction du principal de 3 500 L et reste d'arrérages <b>(total 4 076 L 6 s)</b>	275	
<b>Dépenses</b> : 38 L 4 s pour frais pour la nomination de curateur dudit Crespin au siège de Châteaugontier le 14.5.1718 et 12 L pour son voyage	50	4
le comptable demande 6 L pour un voyage à Craon le 8.8.1718 recevoir le billet de publication du lieu de <b>Festeaux</b> et acquit de Mr Blanchet	6	
frais de nomination de curateur dudit Crespin qui sont employés au compte de 1721, plus un voyage à la Primaudière le 15.8.1718 pour être payé d'un billet de 20 «	4	
autre voyage à Craon le 16.8. pour faire recevoir le billet de publication de la <b>Rechardière</b> et recevoir les enchères du lieu des <b>Festeaux</b>	6	
voyage à Noeslet le 27 dudit mois pour retirer de Jacques Jallot les acquits du lieu de la Besnais	3	
autre voyage à Craon le 29 pour passer bail des lieux	6	
un voyage et séjour d'un jour et demi à Craon pour la vente de la métairie <b>Davau</b> le 24.10.1718 ou il paya 17 L 10 s à Mr Planchenault pour ledit paiement voyage et séjour	27	
autre voyage à Craon le 7.11.1718 pour consentir procuration à Mr Blanchet pour donner déclaration au seigneur pour le lieu des Festeaux	7	
autre voyage à Craon les 5 et 6.12.1718 pour commencer à dresser le compte de 1721	9	5
autre voyage à Craon pour donner procuration audit Blanchet de défendre au procès pendant avec Mme Mauvif	6	
autre voyage à Craon pour travailler audit compte conjointement avec les sieurs Gautier, Lasnier et Blanchet	12	
voyage à Château-Gontier le 30.4.1719 pour expédition d'acte de montrée fait sur les biens avec Me Mathier notaire	12	10
autre voyage à Craon le 22.5.1719 pour travailler audit compte	8	
achat d'un chapeau pour ledit Jean Jallot le 24.8.1719	2	
autre voyage à Craon le 28.8.1719 prendre le compte	6	
autre voyage à Craon le 21.9.1719 pour parole donnée pour réception du compte	8	
voyage à Noëllet le 29.11.1719 pour engager le sieur Jallot de se trouver au compte	2	10
voyage <b>chez le sieur de la Fechalière</b> pour compter les pensions et entretiens de Jean le 12.12.1719	3	
ladite pension et entretien suivant l'aquit du sieur de la Fechalière	110	15
voyage à Craon le 11.12.1729 pour ledit compte de 1821 où il fut travaillé pendant 2 jours	14	12
voyage à Pouancé le 19.12. pour parler à Marie Jallot pour payer les ventes et issues du lieu de la <b>Denilais</b>	2	10
voyage à Craon recevoir l'amortissement de Mr de Monternault attendu que ses papiers étaient chez Mr Gautier	6	
autre voyage à Craon le 15.1.1720 pour continuer ledit compte	14	
voyage à Pouancé le 25.1.1720 pour placer l'argent de Mr de Monternault	2	10
autre voyage à Pouancé pour faire le contrat avec le sieur Vallas ou il mena le sieur Lasnier qui passa le 7.3.1720 pour le principal constitué audit sieur Vallas	4	
	1 000	
autre voyage à Noeslet le 19.4.1720 avec le sieur Lasnier pour parler au sieur Jallot pour ledit comte ce qu'il refusa pour avoir payé à Lasnier son voyage de Pouancé, contrôlé ses vacations	3	10
	21	9

voyage à Craon le 30.9.1720 sur la parole donnée à Mr Gautier pour présentation et réception du compte sui fut reçu où il séjourné 2 jours	14	15
voyage à Pouancé le 3.10.1720 pour parler à un avocat pour défendre à la consignation des billets du sieur Jallot	3	
autre audit Pouancé pour recevoir lesdits billets	3	
payé à Mr Blanchet suivant son acquit du 9.12.1720	17	13
voyage à Angers le 19.7.1721 pour faire déclaration des billets de banque	20	
une année de pension du sieur Jean Jallot chez le sieur Vallas y compris des fournissements pour le voyage	111	10
une année de pension et fournissement finie le 7.9.1723	3	
voyage	147	16
pension de l'année suivante en l'acquit du sieur Boisard du 12.11.1719	3	
pension d'Anne Jallot suivant l'acquit du sieur Boisard du 12.11.1720	74	15
merchandises fournies à ladite Anne suivant l'acquit de la veuve Damourette du 16.11.1720	75	10
5 cols fournis à ladite Anne en l'acquit de ladite Damourette le 7.8.1720	20	2
merchandises fournies à la même en l'acquit du 1.5.1720	26	5
prêt audit sieur Vallas dont Jean Jallot se chargea suivant sa reconnaissance du 13.12.1727	10	4
prêt à Pierre Jallot suivant sa reconnaissance du 7.10.1722	210	
débit de compte dû par les mineurs Jallot	220	
9 ans d'inérêts de la somme	489	18
voyages et séjour lors de la transaction sur le compte	243	8
<b>Reprise</b> un billet de liquidation des billets du sieur Jallot reçus le 12.10.1720	12	
diminution arrivée sur les espèces délivrées par Mr de Monternault jusques à l'emploi dait au sieur Vallas	600	
diminution arrivée sur les espèces envoyées par le sieur de la Chouanière pour le fil vendu	40	4
<b>total recettes 4 066 L 6 s dépenses 3 236 L 13 s reprise ... excès 181 L 4 s</b>	8	4

Le 23.11.1718 M<sup>e</sup> Mathurin Crespin et ses cohéritiers de †Jean Crespin décédé le 24.6. dernier : 1 closerie à Chazé-Henry, 1 closerie à Combrée, 1 rente foncière à Renazé et à la Boissière (AD49-C2563, 100<sup>e</sup> denier de Pouancé)

Le 5.10.1728 Vente des meubles du décès de Mathurine Crespin à Chazé-Henry, à la requête de René Crespin M<sup>d</sup> D<sup>t</sup> à Chanveaux curateur aux personnes de Mathurine Crespin fille et héritière de Mathieu Crespin, de Nicolas Crespin laboureur D<sup>t</sup> au Buisson à Chazé, et de Perrine Beauxamis veuve de Mathieu Crespin D<sup>t</sup> à Renazé... (AD49-5<sup>E</sup>40/028)

Le 10.1.1741 Mathurine Crespin procédant sous l'autorité de Antoine Menard notaire, D<sup>t</sup> à Chazé-Henry, vend à Pierre Gohier D<sup>t</sup> à StMichel de la Roe, la rente foncière de 10 L faisant partie de celle de 15 L à elle due comme héritière de Renée Hunault veuve de Mathieu Guyon sa mère (AD49-5<sup>E</sup>40/44 Jallot N<sup>re</sup> royal Pouancé)

Le 7.4.1741 Mathurine Crespin mineure émancipée sous l'autorité de Antoine Menard vend à Jean Gastineau la closerie de la **Tivinaie** à StAubin pour 220 L (AD49-5<sup>E</sup>40/44 d<sup>vt</sup> Jacques Jallot N<sup>re</sup> royal à Pouancé)

Le 26.5.1745 Jacqueline Goullier veuve de Nicolas Crespin D<sup>t</sup> à Chazé-Henry baille à ferme pour 9 ans à Julien Guyon maréchal et Marie Bouteiller sa femme le lieu de la **Judinais** où ils demeurent pour 40 L (AD49-5<sup>E</sup>40/45 Jallot N<sup>re</sup> royal Pouancé)

### Jean Crespin x/1669 Mathurine Doudet

forgeur

Proche parent de Pierre Crespin, et soit son frère soit son cousin,

#### selon curatelles retrouvées dans les notaires à Angers, (ci-dessus étudiées)

N. CRESPIN

1-Jean CRESPIN †/1717 Curateur des 1714 à 1717 des enfants de Jean Jallot et Marie Crespin

2-Mathurin CRESPIN †/1732 Curateur après son frère Jean en 1717 des enfants de Jean Jallot et Marie Crespin

21-Mathurine CRESPIN Sous la curatelle de René Coquu en 1732

**2 frères, Jean et Mathurin Crespin, sont successivement curateurs des mineurs de ma branche.**

**Il sont aussi à Chazé-Henry. Il n'y a qu'une branche de Crespin à Chazé-Henry.**

**On peut remonter à Jean époux vers 1669 de Mathurine Doudet, qui a bien des fils Jean et Mathurin.**

**Ce Jean Crespin est proche parent de mon Pierre Crespin époux en 1661 de Louise Chesneau.**

## N. CRESPIN

- 1-Jean CRESPIN †Chazé-Henry(49) 28.4.1705 **frère de Pierre en hypothèse provisoire** x /1668 Mathurine DOUDET †/1721 Dont postérité suivra
- 2-Mathurin CRESPIN †/1732 **frère de Pierre en hypothèse provisoire** Curateur après son frère Jean en 1717 des enfants de Jean Jallot et Marie Crespin
- 21-Mathurine CRESPIN Sous la curatelle de René Coquu en 1732

Jean CRESPIN †Chazé-Henry (49) 28.4.1705 **très proche parent de Pierre en hypothèse provisoire** x /1669 Mathurine DOUDET †/1721

- 1-Louise CRESPIN °Chazé-Henry 13.5.1669 « baptisé Louise fille de Jean Crespin forgeur et Mathurine Doudet, parrain Jean Richard marraine Louise Cottier »
- 2-Michelle CRESPIN °Chazé-Henry 16.6.1670 « baptisé Michelle fille de Jean Crespin (s) forgeur et Mathurine Doudet parrain René Goullier (s) marraine Michelle Pabot »
- 3-Jean CRESPIN °Chazé-Henry 1.2.1672 Filleul de Pierre Bernier curé et de Renée Poirier. Cité en 1705
- 4-Mathurin CRESPIN °Chazé-Henry 10.10.1674 Filleul de Mathurin Pabot (belle s) et de Marguerite Levannier x Chazé-Henry(49) 20.11.1703 Renée GUYON fille de Mathieu et Renée Hunault
- 5-Nicolas CRESPIN °Chazé-Henry 20.7.1677 Filleul de Nicolas Guyon x 1721 Jacqueline GOULLIER Dont postérité suivra
- 6-Julien CRESPIN °Chazé-Henry 12.12.1680 Filleul de Julien Pabot et de Françoise Cocault
- 7-Mathurine CRESPIN °Chazé-Henry 3.3.1683 †/10.1728 Filleule de François Beauxamy (s) et de Françoise Gasnier **SA-SP**
- 8-Mathieu CRESPIN °Chazé-Henry 1.1.1687 x Chazé-Henry 16.10.1708 Perrine BEAUXAMIS Dont postérité suivra

**Nicolas Crespin x1721 Jacqueline Goullier****P<sup>r</sup> du roi.**

Le couple s'installe vers 1723 au **Buisson**.

En 1740 partages en 5 lots des biens immeubles de †Pierre Goullier et Jeanne Bazille sa femme D<sup>†</sup> à Chazé-Henry, fait entre Jacqueline Goullier veuve de Nicolas Crespin D<sup>†</sup> à la Mulotière à Chazé aînée, Mathurin Bouteiller et Marie Goullier sa femme, Louis, René et Julienne Goullier ses frères et sœurs (AD49-5<sup>E</sup>40/035 D<sup>vt</sup> Antoine Menard N<sup>re</sup> royal à Pouancé)

« Le 14 octobre 1750<sup>5</sup> sur les 9 heures du matin, nous Toussaint Péju notaire royal en la sénéchaussée d'Anjou Angers résidant à Armaillé soussigné sommes à la réquisition de Nicoles Crespin, Louis Crespin, et Mathurin Crespin, marchands demeurants au village de la Mullotière paroisse de Chazé-Henry, sieur Jean Cadotz marchand au nom et comme mary de Renée Crespin, demeurant paroisse de Renazé, Michel Bouteiller marchand, veuf de Renée Lesourd, tuteur naturel de leurs enfants mineurs, Renée Travillé, veuve de Jacques Lesourd, demeurante paroisse d'Armaillé, faisant tant pour eux que pout Marie Lesourd leur belle-sœur, Marie Cocu, fille majeure demeurante au bourg et paroisse de st Aubin de Pouancé, René Cocu compagnon maréchal en œuvres blanches, demeurant paroisse de Bouillé Ménard, et de Thomas Audiganne marchand boulanger (f<sup>o</sup>2) mary de Jeanne Cocu, demeurant au bourg et paroisse de Combrée, faisant tant pour eux que pour Jeraume et Renée Cocu leur frère et sœur, beaux frères et belle sœur, et pour Jean Gayau ? leur oncle maternel, **tous habiles à succéder à Mathurine Crespin, fille majeure, décédée le ..., transporté au susdit village de la Mullotière en la maison où elle demeurait dite paroisse de Chazé-Henry**, en laquelle maison étant y avons trouvé lesdits Nicolas, Louis et Mathurin Crespin, Jean Cadotz, Michel Bouteiller, Renée Travillée, Marie Cocu, René Cocu et Thomas Audiganne, nous ont requis de présentement procéder à l'inventaire des meubles et effets et titre papiers dépendant de la succession de ladite defunte Crespin et pour faire l'appréciation des meubles étant en ladite maison l'estable des bestiaux et semances sur la closerie de la Gaullerie paroisse dudit

<sup>5</sup> AD49-5<sup>E</sup>40/004 devant Toussaint Péju notaire

Chazé et celle de la Touche sous Garuyer lesdits Nicolas, Louis et Mathurin Crespin, Jean Cadotz, Michel Bouteiller, Renée Travaillée, Marie Cocu, René Cocu, et Thomas Audiganne ont respectivement convenu de Julien Manceau laisné serger demeurant à la Villeneuve paroisse de Combrée lequel a esté mandé, et d'iceluy pris le serment à la manière accoustumée de bien faire ladite appréciation selon sa conscience, ce qu'il a promis faire, au moyen de quoy avons en présence desdits Nicolas, Louis et Mathurin Crespin, Cadotz, Bouteiller, Travaillé, Marie Cocu, René Cocu et Thomas Audiganne et ledit Lemanceau vacqué audit inventaire comme s'ensuit :

Une cramailière, une pelle à feu, 2 petits chandeliers de fer, un trépied, une poisle à frire prisés 4 livres  
 Un crochet à peser, une petite marmitte de fonte, une cuiller de fer de peu de valeur prisés 40 sols  
 Une poisle chaudière, 2 chaudrons d'airain pesant ensemble 15 livres et un petit poislon aussi d'airain prisés ensemble 12 livres  
 Un rond ou placque d'airain 30 sols  
 Une sourissière, un petit sallot le tout de fer blanc, ... , une grille, un petit soufflet, un travoueil, un panier, et des fuzeaux prisés 40 sols  
 2 petites bouteilles, un pot, 3 pichets tant de terre que de pierre, un beurrier, un gobelet de fayance, une bouteille de verre, un canif et une écritoire et encore une petite écuelle de terre prisés 24 sols  
 Un petit chandelier de cuivre, une chopine d'ayrain de peu de valeur prisés 12 sols  
 Un garde manger 40 sols  
 Un marche pied de chêne fermant à clef 4 livres  
 Une petite table ronde de bois de cerisier 40 sols  
 Un coffre de cormier fermant à clef 4 livres  
 Une huche maie de chêne 40 sols  
 (f°4) Un petit vaisselier de chêne 10 sols  
 Un charlit et plafond de chêne, un lit de plume, un tarversin ensouillé de toile et un traversin de balle ensouillé de foile, 2 draps de toile de fil et reparon, un lodier garny de fillasse, et des rideaux de toile prisés 24 livres  
 Un charlit de couchette de chêne, une ballière et un traversin ensouillé de toile, un lodier de toile garny de fillasse et une couverture de meslinge de peu de valeur prisés 6 livres  
 Une panne de bois et une traiteau 20 sols  
 Un fust de pipe, 6 fusts de busse de peu de valeur 7 livres  
 19 livres d'étain commun prisés 15 livres  
 3 chezes jontées prisées 12 sols  
 Une broche à rostir 5 sols  
 19 draps de différentes toiles entièrement usés et 5 autres draps aussi de différentes toiles communes les deux tiers usés prisés 24 livres  
 22 chemises de toile de réparon à l'usage de ladite defunte demoiselle Crespin prisées 22 livres  
 (f°5) 24 serviettes de brin prisés 16 livres  
 10 vieilles serviettes 40 sols  
 Une petite serviette et 4 essuiemains de grosse toile prisés 20 sols  
 24 beguins de toile tant bons que de peu de valeur 10 sols  
 19 coiffures de toile de peu de valeur 19 sols  
 Une robe de grosse toile, 2 tabliers de toile de brin, 2 tabliers de grosse toile et 2 paires de poches de grosse toile 3 livres  
 29 coiffures de différentes toiles tant bonnes que de peu de valeur, 9 mouchoirs aussi de différentes toiles, 6 dessous ?; 3 fichus de soie le tout de peu de valeur prisés 4 livres  
 Une seringue d'étain prisée 3 livres  
 6 bonnets de toile picquée prisés 6 sols  
 2 jupponds de flanelle, une grande robe de mesme étoffe, une juppe de drogué, une juppe de meslinge, une grande robe d'étamine sur soye, une grande coiffe de camelot bleu, 3 haunds ?? de différentes étoffes 2 capelets bleu de taffetas le haut de toile blanche, un tablier de cotton barré, 2 paires de bas de laine, un

manchon de peu de renard, une paire de mitaine de fil, une paire de gans de fil, 2 paires de gans de cuir, prisés 20 livres

(f°6) 3 poupées et demy de lin ... morceaux de vieux linge dans ledit marchepied le tout de peu de valeur 2 livres

5 poches, une encharier prisés 3 livres

une demye aulne de toile de brin ..., des petits morceaux de toile blanche, une petite boite de carton, 2 entreunas ? et 2 pelotons de fil blanc, 2 rubans, 5 broches en assier (sic), une paire de ... de toile, le tout de peu de valeur prisés 15 sols

Une paire de soulliers, une paire de boucle de peu de valeur prisés 2 sols

19 boisseaux de froment noir grillé et un boisseau d'orge mesure de Candé prisés 18 livres

La somme de 30 livres en espèces d'argent ayant cours

Et sur la closerie de la Jaillerie en ladite paroisse de Chazé-Henry dépendante de la succession de ladite défunte demoiselle Crespin s'estant trouvé pour la somme de 212 livres de bestiaux et le collon n'en étant chargé que pour la somme de 108 livres, à laquelle joignant celle de 53 livres pour la moitié de la prisee d'iceux bestiaux consistants en 3 vaches, 2 taurres de 2 ans, un taureau d'un an, 2 veaux de l'année, 2 grands et 2 petits cochons, soit 160 livres

12 boisseaux de semances de blé seigle mesure de Candé prisés 12 livres

(f°7) 36 nombres de linsérinière ? 18 livres

27 pieds de bois sizés de peu de valeur 4 livres

Sur la closerie située au village de la Touche paroisse de Chazé, aussi dépendante de la succession de ladite demoiselle Crespin s'est trouvé suivant le bail fait par ledit Nicolas Crespin à Charles Brouet et Marie Ragu sa femme devant maistre Desgrée notaire à Pouancé pour la somme de 106 livres de prisee de bestiaux, et 6 boisseaux de semances de blé seigle mesure de Craon prisées 9 livres, ensemble 115 livres

Et nous nous sommes retirés et n'ayant plus d'effets de ladite succession avons du consentement des parties remis la continuation du présent inventaire pour l'examen et description des titres et papiers dépendant d'icelle succession à demain jeudi 15 de ce mois 9 heures du matin à l'issu de quoy sans préjudice de leurs droits elles emportent inthimation à se trouver en cette maison au village de la Mulottière paroisse de Chazé-Henry, dit jour 14 octobre 1750 en présence de Julien Morillon meusnier, et Pierre Rachesne sacriste demeurant au bourg et paroisse d'Armaillé témoins à ce requis

(f°8) Ledit 15 octobre 1750 sur les 9 h du matin nous Toussaint Peju notaire royal susdit set soussigné sommes transporté dans ladite maison au village de la Mulottière paroisse de Chazé-Henry, où est décédée ladite damoiselle Crespin, où estant sont comparu lesdits Nicolas Crespin, Louis Crespin, Mathurin Crespin, Jean Cadotz, Michel Bouteiller, faisant tant pour eux que pour ladite Travaillé, et pour ladite Marie Lesourd ses belles sœurs, René Coco faisant tant pour luy que pour ladite Marie Cocu, François Cocu, Thomas Audiganne

mari de Jeanne Cocu pour Jean Garau son oncle, lesquels sans préjudice à leurs droits ont requis et consenty qu'il soit procédé à l'inventaire des titres et papiers, ce que nous avons présentement fait

16 pièces de papier attachées ensemble concernant les biens paternels de ladite succession

21 pièces de papier attachées ensemble

Une pièce de papier et 6 de parchemin aussi concernant les biens paternels de ladite succession

29 pièces de papier et 2 en parchemin concernant les biens maternels de ladite succession

(f°9) 19 pièces de papier concernant les biens paternels et maternels de ladite succession

3 pièces en parchemin

Une expédition en parchemin d'un contrat de vente de biens immeubles consenty par ladite demoiselle Crespin audit Nicolas Crespin devant nous les 21 janvier 1749

Copie d'un contrat de constitution de 30 livres de rente créée par Jacques Jallot au profit de ladite demoiselle Crespin devant maistre Jean Geslin notaire royal le 26 décembre 1749

Qui sont tous les meubles et effets titres et papiers inventoriés de la succession de deffunte demoiselle Crespin »

**Nicolas CRESPIN** °Chazé-Henry 20.7.1677 †idem 7.3.1731 Fils de Jean CRESPIN & de Mathurine DOUDET x Chazé-Henry 18.8.1721 (t=Jacques Jallot) Jacqueline GOULLIER °ca 1704 †Chazé-Henry 6.3.1770 fille de Louis et Jeanne Basile

1-Nicolas CRESPIN °Chazé-Henry 3.2.1722 x Chazé-Henry 2.1.1761 Michelle BACOEUR Dont postérité suivra

2-Mathurin CRESPIN °Chazé-Henry 11.12.1730 †idem 11.12.1786 Filleul de Mathurin Bouteiller **maréchal** et de Julienne Goullier x Chazé-Henry 23.11.1762 Louise MALVAULT Dont postérité suivra

3-Louis CRESPIN °Chazé-Henry 31.3.1727 †idem 12.2.1802 Filleul de Louis Goullier et de Renée Goullier x Chazé-Henry 7.1.1768 Louise POIRIER Dont postérité suivra

### **Nicolas Crespin x1761 Michelle Bacoeur**

**Nicolas CRESPIN** °Chazé-Henry 3.2.1722 †Chazé-Henry 30.8.1788 Fils de Nicolas CRESPIN & de Jacqueline GOULLIER x Chazé-Henry 2.1.1761 Michelle BACOEUR †Chazé-Henry 16.7.1789

1-Nicolas François CRESPIN °Chazé-Henry 23.1.1761 Filleul de François Petit et de Jacqueline Goullier

2-Nicolas CRESPIN °Chazé-Henry 9.5.1762 Filleul de Joseph Edelin et de Marie Morillon x Chazé-Henry 22.2.1791 Jeanne GOUYER Fille de François et Anne Maheu

3-Michelle Perrine Louise CRESPIN °Chazé-Henry 22.2.1764 †idem 23.2.1785 Filleule de Pierre Salmon et de Louise Malvault **SP**

4-Marie CRESPIN °Chazé-Henry 15.5.1770 †idem 19.8.1822 x1 Chazé-Henry 27.1.1794 Jean **FEUVRIS** Fils de Julien. x2 Chazé-Henry 23.9.1805 Jean **BASLÉ** Fils de Jacques et de Jeanne Hylaire

5-Mathurine Louise CRESPIN °Chazé-Henry 6.3.1777 Filleule de Nicolas Crespin et de Michelle Crespin x Chazé-Henry 15.10.1804 Jacques **BASLÉ** Fils de Jacques et de Jeanne Hylaire

### **Mathurin Crespin x1762 Louise Malvault**

M<sup>d</sup>

**Mathurin CRESPIN** °Chazé-Henry 11.12.1730 †idem 11.12.1786 Fils de Nicolas CRESPIN & de Jacqueline GOULLIER x Chazé-Henry 23.11.1762 Louise MALVAULT °Le Tremblay Fille de Yves et de Louise Guimier

1-Louise CRESPIN °ca 1767 x Chazé-Henry 29.1.1788 Félix **FROGER**

2-Mathurin CRESPIN °ca 1771 x Chazé-Henry 11.6.1793 Françoise SUHARD

### **Louis Crespin x1768 Louise Poirier**

**Descendance selon Maud Lardeux en 2002**

**Louis CRESPIN** °Chazé-Henry 31.3.1727 †idem 12.2.1802 Fils de Nicolas CRESPIN & de Jacqueline GOULLIER. x Chazé-Henry 7.1.1768 Louise POIRIER °Chazé-Henry 5.1.1774 †/thermidor an 6 fille de Jean & Louise Lefebvre

- 1-Louise CRESPIN °Chazé-Henry 3.2.1768 †idem 21.11.1849 Filleule de Pierre Poirier et de Jeanne Poirier x1 Chazé-Henry 3.11.1790 François **FROGER** x2 Chazé-Henry 31.12.1808 Pierre **MESLET** Dont postérité suivra
- 2-Louis-Jean CRESPIN °Chazé-Henry 11.4.1769 †idem 9.1.1789 Filleul de Jean Poirier **oncle** et de Louise Crespin **soeur SP**
- 3-Mathurin François CRESPIN °Chazé-Henry 6.2.1770 †idem 10.10.1770 **SP**
- 4-Jacques CRESPIN °Chazé-Henry 11.12.1771 †1822/ **SP connue**
- 5-Marie CRESPIN °Chazé-Henry 27.8.1774 †/1832 x Chazé-Henry 4 thermidor VI Julien **MAHOT** Dont postérité suivra

### Louise Crespin 1x F. Froger 2x P. Meslet

Pierre Meslet est **cultivateur** à **Armaillé**

- Louise CRESPIN** °Chazé-Henry 3.2.1768 †idem 21.11.1849 Fille de Louis CRESPIN et de Louise POIRIER x1 Chazé-Henry 3.11.1790 François **FROGER** °Senonnes(53) †La Rouaudière 28.12.1801 Fils de François et de Marie Bigot x2 Chazé-Henry 31.12.1808 Pierre **MESLET**. Veuf de Perrine Blot. Fils de Pierre et de Marie Derouet
- 1-Louise-Françoise CRESPIN °1792
- 2-François CRESPIN °1801

### Marie Crespin x1798 Julien Mahot

- Marie CRESPIN** °Chazé-Henry 27.8.1774 †/1832 Fille de Louis CRESPIN & de Louise POIRIER. x Chazé-Henry 4 thermidor VI Julien **MAHOT** °Vergonnes 28.08.1762 †Chazé-Henry 27.12.1832 fils de Louis Mahot & Marie Bertron (ou Bertran)
- 1-Julien MAHOT °Chazé-Henry 8 thermidor an 9
- 2-René MAHOT °ca 1802
- 3-Louise MAHOT °Chazé-Henry 10.6.1806
- 4-Thérèse MAHOT °Chazé-Henry 10.6.1806 †Loiré 1.03.1869 x Chazé-Henry 31.7.1836 Julien **LELARDEUX** Dont postérité suivra

### Thérèse Mahot x1836 Julien Lelardeux

- Thérèse MAHOT** °Chazé-Henry 10.6.1806 †Loiré 1.3.1869 fille de Julien MAHOT & Marie CRESPIN x Chazé-Henry 31.7.1836 Julien **LELARDEUX** °Chazé-Henry 29 nivôse an 11 †Loiré 31.8.1875 fils de Jean Lelardeux & Françoise Lizé (ou Lisé ou Lisée)
- 1-Julien LARDEUX °Loiré 26.3.1841 †/1918 x Loiré 13.6.1869 Jeanne TROUILLEAU °Angrie 19.12.1850 Dont postérité

### Mathieu Crespin x1708 Perrine Beauxamis

- Mathieu CRESPIN** °Chazé-Henry 1.1.1687 Fils de Jean CRESPIN & de Mathurine DOUDET x Chazé-Henry 16.10.1708 Perrine BEAUXAMIS
- 1-Perrine CRESPIN °Chazé-Henry 17.10.1709 †Renazé 1.12.1734
- 2-Renée CRESPIN °Chazé-Henry 1.3.1711 Filleule de Jean Crespin et de Renée Guyon x Renazé 20.12.1734 (publications à La Chapelle-Hullin) Henri **HARDY**

### Vincent Crespin x1476 Isabeau de Pincé

**Maire d'Angers** en 1509, il acquit la noblesse par charge pour lui-même et ses descendants.

Le 17.10.1486 parchemin, comme Pierre Delymelle paroissien du Plessis-Macé a naguères vendu à Vincent Crespin dt à Angers la terre et appartenances de la Maussionnière ainsi que ledit lieu se poursuite et comporte avec ses appartenances rues issues terre arrables et non arables prés pastures bois haies landes saulais vigne et autre choses ... et ladite vendition faisant ledit Pierre Delymelle eut promis faire ratifier le contenu par

Ysabeau de Puipan sa femme, ont été solennellement devant nous établi ladite Ysabeau de Puinpan .... (AD49-E2157 - Crespin)

Vincent CRESPIN °ca 1455 †Angers laTrinité 18.11.1515 x1 ca 1476 Isabeau de PINCÉ Fille de Mathurin, bailli de Château-Gontier, et de Jeanne Des Aulnays x2 Guyonne RICHARDEAU

1-Guillaume CRESPIN °ca 1477 x N. Dont postérité suivra

2-Jeanne CRESPIN x 1503 Jean **CHENU** Sgr d'Averton, sieur de Putil, Prince d'Yvetôt

3-François CRESPIN 1x M. de PONCHER 2x F. FOURATEAU

4-Laurent CRESPIN (que J. Saillot suppose ici) Prêtre

5-Jean CRESPIN (du x2) x Françoise LEFRERE

### **Guillaume Crespin x N.**

Guillaume CRESPIN °ca 1477 x N.

1-Pierre CRESPIN Abbé

2-Jeanne CRESPIN x Robert **de CHAZÉ** Fils de Jean, S<sup>gr</sup> de Chazé-Henry, de Vergonnes et de Combrée, et d'Isabeau de La Jaille

### **François Crespin 1x M. de Poncher 2x F. Fourateau**

**C<sup>r</sup> au Parlement de Bretagne**

François CRESPIN **1x** M. de PONCHER **2x** F. FOURATEAU

1-Pierre CRESPIN Dont postérité suivra

### **Pierre Crespin x1563 Marguerite de Baglioni**

**Conseiller au Parlement de Bretagne** (SAULNIER Frédéric, le Parlement de Bretagne, p295), pourvu le 10.4.1565 au lieu de son frère René résignant.

Il semble avoir été protestant puisqu'il s'est marié à Genève.

Marguerite de Baglioni lui donnera 12 enfants.

**Pierre CRESPIN** écuyer Sr de la Chabosselaye, du Gast, des Loges, de la Thibaudaie (Challain-la-Potherie, 49), du Terre (Chazé-sur-Argos) °ca 1530 †/1594 Fils de François CRESPIN C<sup>r</sup> au parlement de Bretagne x (Ct 3.12.1563 à Genève) 1564 Marguerite de BAGLIONI †16.3.1617/ Veuve de Henry Roussel. Fille de noble Pierre Blaise, négociant à Lyon, et de Jeanne de Guibert

a-Pierre CRESPIN écuyer S<sup>r</sup> de la Chabosselaye à Chazé-sur-Argos °ca 1564 x 9.9.1600 (in Mayaud) Renée de LA FOREST Dont postérité suivra

b-Henri CRESPIN °ca 1566 †bas âge

c-Charles CRESPIN °ca 1568 †Bas âge

d-Anne CRESPIN °ca 1570 †Armaillé 3.2.1619 x (Ct 29.4.1599) Pierre **de LA FOREST** écuyer Fils de Jacques

e-Jean CRESPIN

f-Louis CRESPIN

g-Benjamin CRESPIN

h-Paul CRESPIN

i-Zaccharie CRESPIN

j-Marguerite CRESPIN

k-Nymphe CRESPIN **SA**

l-Olympe CRESPIN Elle est veuve en 1597 avec 11 enfants, et dans une situation critique (Angot t3 p783) x Michel **de LA CHEVALERIE** Sgr de l'Eperonnière (Livré, 53) (Angot, t4, p319) Il possède la Touchardière en Ballots (543), se fait huguenot

l1-René de LA CHEVALERIE x 17.4.1625 Suzanne d'ANDIGNÉ Fille du seigneur de Maineuf

l2-Olympe de LA CHEVALERIE x 3.5.1632 Gédéon **d'ANDIGNÉ**

**Pierre Crespin x1600 Renée de La Forêt**

**Pierre CRESPIN** écuyer S<sup>r</sup> de la Chabosselaye à Chazé-sur-Argos °ca 1564 Fils de Pierre CRESPIN & de Marguerite BAILLON. x 9.9.1600 (in Mayaud) Renée de LA FOREST fille de Jacques écuyer S<sup>r</sup> d'Armaillé et du Boisgelin, avocat au présidial d'Angers, conseiller au parlement de Bretagne, et Jeanne Pinot dame de la Sorinière à Chatelais  
 1-Pierre CRESPIN écuyer S<sup>r</sup> de Clouseaux °ca 1601 †21.12.1639 fils ayné x Angers<sup>St-Pierre</sup> 22.1.1633 Françoise NEPVEU Dont postérité suivra  
 2-etc... postérité (in Mayaud)

**Pierre Crespin x1633 Françoise Nepveu**

Le 18.2.1662 mariage de Pierre de Chevrue fils de Pierre chevalier S<sup>gr</sup> du Chemant et Charlotte Cochelin, D<sup>t</sup> en la maison de Chemant à Blaison, avec Renée Crespin fille de Françoise Crespin et †Pierre Crespin vivant chevalier seigneur des Cloteaux dt à la Trinité à Angers, elle reçoit la terre et seigneurie de Cussé à La Jaille-Yvon et la somme de 4000 L (AD49-E2157 Famille Crespin, d<sup>vt</sup> Robert Davy Nre Angers)

Le 3.7.1681 Magdeleine Nepveu veuve de Pierre Crespin Chabosselaye, mère et tutrice de leurs enfants, et Marguerite constance Jacquolot épouse de Messire de Pierre de Chevrue chevalier S<sup>gr</sup> du Chemant père et tuteur de ses enfants d'avec Renée Crespin, ladite Renée Crespin héritières pour le tout de Françoise Nepveu leur Ayeule veuve de Pierre Crespin des Cloteaux (AD49-E2157 Famille Crespin, dvt Simphorien Guesdon notaire Angers)

Le 3.4.1682 partages en 2 lots entre dame Madeleine Nepveu veuve de Pierre Crespin de la Chabosselaye, garde noble de Pierre et Jeanne-Madeleine Crespin leurs enfants, et Messire Pierre de Chevrue chevalier S<sup>gr</sup> de Chemant tant en son nom que comme père et tuteur naturel des enfants mineurs de lui et †Renée Crespin sa 1<sup>ère</sup> femme, tous lesdits enfants héritiers de Françoise Nepveu veuve de Pierre Crespin S<sup>gr</sup> des Cloteaux leur ayeule (AD49-E2157 Famille Crespin)

Le 8.3.1710 dvt notaires à Angers, Me Crisante Erlire chevalier D<sup>t</sup> au château de Sautray à Seure au nom et comme curateur de Françoise de Montalais veuve de Jean Sire de Breuil chevalier comte de Marans vielle tant en son nom que comme héritière par bénéfice d'inventaire de †Anne de Montalais sa sœur vend à Madeleine Nepveu veuve de Pierre Crespin chevalier seigneur de la Chabosselaie dt en la maison noble du Raguin à Chazé-sur-Argos le terre et seigneurie de Vern avec la seigneurie de la paroisse de Vern pour 44 000 ₣ (AD49-E2157 Famille Crespin)

Pierre CRESPIN écuyer S<sup>r</sup> de Clouseaux °ca 1601 †21.12.1639 fils ayné x Angers<sup>St-Pierre</sup> 22.1.1633 Françoise NEPVEU fille de Michel S<sup>r</sup> de Villetrouvé et Béatrix Jamet

**non rattachés pour le moment :****Anjou**

Le 23.1.1653 partage de la succession de †Pierre Chesneau M<sup>d</sup> : Chesneau, Chismier, Boucher, Legoulz, & M<sup>e</sup> Laurent Gauld S<sup>r</sup> du Harday A<sup>t</sup> qui représente René Crespin & Gabrielle Chesneau (intéressant pour filiations Chesneau) (AD49-5<sup>E</sup>6/129<sup>b</sup> d<sup>vt</sup> Louis Couëffe N<sup>re</sup> à Angers)

Le 30.9.1672 René Barbot Nre du marquisat de Brezé dite paroisse de Chacé baille à rente foncière à Estienne Crespin le jeune Me Savetier D<sup>t</sup> au bourg de Nantilly une maison au bourg de Nantilly (AD49-E2157 Famille Crespin)

Le 12.1.1534, C<sup>t</sup> de mariage entre h. h. Thomas Cherpentier S<sup>r</sup> de la Planche, licencié es loix, et D<sup>elle</sup> Jehanne Crespin fille de ††Nicolle (sic, pour Nicolas) Crespin, en son vivant licencié es loix, et de Marye Baudet, Guyonne Richaudeau veuve de †Me Vincent Crespin en son vivant frère de ladite Jehanne Crespin, s'oblige bailler le jour des épousailles 300 L (AD49 Legauffre)

Geoffroy CRESPIN possède la Motte-Guyon ou Motte-Crespin en Coudray en 1391 selon (AD53-200J100 Fonds Du Brossay)

Guillaume CRESPIN °Château-Gontier †Tarascon 25.6.1440 Sénéchal du roi René, capitaine de Tarascon

Me CRESPIN de la Crépinière vend le fief de Coyraudière (StMichel de Feins, 53) en 1437 (Angot t4 p 852)

Jean CRESPIIN écuyer S<sup>r</sup> de la Crespinière & de la Motte-Guyon. Il possède une maison rue de la Harelle à Château-Gontier en 1486

Jean CRESPIIN S<sup>r</sup> de la Crespinière en Châtellais †/1530 x Béatrix de BONVOISIN Tutrice en 1530 de leurs filles Renée et Michelle (Angot t1 p 826) La crespinière (Châtellais, 53) passe ensuite à Olive Crespin en 1575 épouse de Etienne de La Ruelle (Angot t1 p826)

- 1-Renée CRESPIIN
- 2-Michelle CRESPIIN

Michel CRESPIIN x /1661 Magdeleine MELOYIS

- 1-Jacquine CRESPIIN °Vergennes 25.1.1661 Filleule de Jacquine de la Rivière

Guillaume CRESPIIN S<sup>gr</sup> du Bec-Crespin et de Mauny

- 1-Jehanne CRESPIIN x Pierre **DE BREZÉ** grand sénéchal d'Anjou

Pierre CRESPIIN x /1626 Mathurine BRIAND †Saint-Michel-du-Bois 1.12.1626

Jacquine CRESPIIN Mariage non filiatif, en présence de Me René Letort et de Etienne Roques x Chazé-Henry 26.5.1648 Jean **PAUMARD**

- 1-Perrine PAUMARD °Chazé-Henry 28.10.1653 Filleule de François Galisson et de h. femme Jeanne Poipail

Louise CRESPIIN

- 1-Guy CRESPIIN °Chazé-Henry †idem 28.1.1652 Fils illégitime de Louise Crespin

François CRESPIIN x Julienne FROTTÉ

- 1-Mathurin CRESPIIN °Challain-la-Potherie 6.3.1622 Filleul de Mathurin Lemerle (s) **receveur de Challain** et de D<sup>elle</sup> Jacquine de La Rivière (s) femme de Guillaume Du Chaisnay écuyer S<sup>r</sup> de la Rivière Bourdin

Mathurin CRESPIIN x /1635 Nicolle BRIANT

- 1-René CRESPIIN †Chazé-Henry 20.6.1635

René CRESPIIN Curé de la Boissière(53) en 1621 (Angot t1 p315)

François BEAUXAMIS °ca 1676 Frère de Maurice et neveu de Jean Crespin du côté maternel x Renazé 27.4.1702 Anne ROBIN

N. CRESPIIN

1-Paul CRESPIIN †/1703 x /1677 Renée TURPIN

11-Renée CRESPIIN °Azé 14.11.1677

12-François CRESPIIN x Azé 3.2.1703 Françoise HOQUEDE

121-Renée CRESPIIN °Azé 10.5.1706 filleule de Renée Crespin

13-Jeanne CRESPIIN °Azé 11.8.1686

14-Marie CRESPIIN °Azé(53) 20.8.1692 x Azé 9.11.1715 Julien **VIEL** fils de †Julien et Marie BUSCHER

2-René CRESPIIN cité en 1715

21-René CRESPIIN cité en 1715

René CRESPIIN x Catherine FOUSSET †/1707

1-Jeanne CRESPIIN x Azé 18.7.1707 Mathurin DESLANDES

2-René CRESPIIN °Azé 26.03.1678 x1 Jacquine ROGER x2 Azé(53) 27.1.1711 Etiennette POIRIER

3-Marie CRESPIIN °Azé 5.3.1680

Pierre CRESPIIN x /1660 Marie LEBRETON

- 1-Marie CRESPIIN °Azé 26.5.1660

Julien CRESPIIN x /1640 Perrine BRILLAULT

- 1-Pierre CRESPIIN °Freigné 27.2.1640

Mathurine CRESPIIN †/1737 x Jean **BOISSEAU**

- 1-Renée BOISSEAU x Carbay 26.2.1737 Philippe LIOPPE

Jean CRESPIIN †Freigné 23.10.1684 x /1668 Perrine TOREAU

1-Julien CRESPIIN °Freigné 16.12.1668

2-Jean CRESPIIN x Freigné 4.2.1692 Marie LAREYE

3-Antoine CRESPIIN °Freigné 16.3.1680 x Saint Mars la Jaille 21.6.1721 Louise PLEURMEAU Dont postérité suivra

4-Ambroise CRESPIIN °Freigné 7.12.1683

**Antoine CRESPIIN** °Freigné 16.3.1680 †StMars-la-Jaille 1.5.1736 Fils de Jean CRESPIIN & de Perrine TOREAU x Saint Mars la Jaille(44) 21.6.1721

Louise PLEURMEAU †StMars-la-Jaille 5.4.1740

1-Pierre CRESPIIN °ca 1733 †Saint Sulpice des Landes(44) 24.5.1774 x Saint Sulpice des Landes(44) 21.1.1757 Julie COLLIN °Saint Sulpice des Landes 1.12.1732 †idem 13.11.1811 Fille de Louis et Marie Garreau

11-Pierre CRESPIIN °Saint Sulpice des Landes 14.10.1760 †idem 2.3.1833 x Saint Sulpice des Landes 28.11.1786 Olive MÉNARD °StSulpice des Landes 2.6.1766 †idem 19.7.1843 Fille de René et Olive Melier

111-Julie CRESPIIN †Petit Auverné 29.11.1859 Dont postérité

112-René CRESPIIN °StSulpice des Landes 22.8.1790 †idem 25.9.1857 x StSulpice des Landes 31.8.1813 Marie TEMPLE °StSulpice des Landes 30.6.1795 †idem 14.1.1879 Fille de Jean et de Marie Frotté

1121-Louis CRESPIIN °StSulpice des Landes 1.2.1821 x StSulpice des Landes 3.2.1850 Jeanne MOUTEL °Freigné 27.12.1817 †StSulpice des Landes 8.5.1880 Fille de Jean et de Jeanne Thomas

11211-Louis CRESPIIN °StSulpice des Landes 4.2.1852 †Châteaubriant 30.1.1919 x Châteaubriant 19.11.1888 Mélanie BREMONT

°Châteaubriant 16.12.1864 Fille de Jean-Marie et de Jeanne Marie Dupont

112111-Maurice CRESPIIN °Châteaubriant 26.10.1894 Dont postérité

Michelle CRESPIN (s) x /1622 Baptiste **JANVIER** sergent royal

1-Angélique JANVIER °S'Michel-du-Boys 27.7.1622 Filleule de Guillaume Bruneau avocat à Pouancé Sr de la Peccotière et d'Angélique d'Achon épouse de Ollivier Coquereau escuyer Sr de la Béraudière

Pierre CRESPIN acquiert en 1565 la terre du Tertre à Chazé-sur-Argos de Th. Delaporte

Pierre CRESPIN x Michelle TAINNY

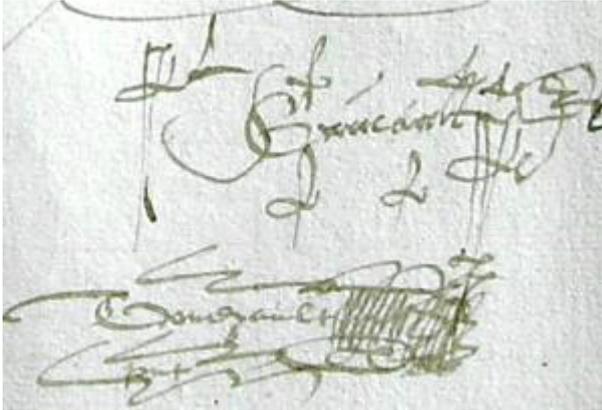
1-Jacquine CRESPIN °Cuillé 17.3.1638

Macé CRESPIN possède la métairie du Bignon de Rezé (Quelaines, 53) en 1427 (Angot, t1 p252)

Macé CRESPIN possède le Bois-Bignon (Genes, 53) en 1714, 1428, puis Guillaume Crespin écuyer en 1467,1472, et René Crespin en 1516 (Angot t1 p294) - Une branche Sr du Boisbignon & de la Renardière avec peu de données (selon AD53-200J100 Fonds Du Brossay)

Macé CRESPIN possède en 1530, 1546 la Renardière à Genes (53) (Angot t3 p394)

Jean CRESPIN sieur des fiefs de Blandouet relevant de la cour de Bannes en 1754 (Angot t1 p278)



Jean CRESPIN « le Jeune » religieux de Saint Benoît curé de Montjean (53) le 23.6.1550, et se démet en 1574 (Angot t3 p98)

Jean CRESPIN possède en 1457, 1486 les Basses et les Hautes Mottes à Coudray (53) (Angot, t3 p139)

Jean CRESPIN †/1486 dont les enfants mineurs sont alors sous la tutelle de René Frezeau qui rend compte pour eux les comptes de la seigneurie de Saint-Jean-sur-erve (53) (Angot t3 p 600), et cette seigneurie passe ensuite à René Crespin puis en 1509, 1520 à Françoise Crespin épouse de La Jaille (Angot t3 p600)

1-René CRESPIN seigneur de Saint-Jean-sur-Erve (Angot t3 p760) Il possède la Théaudière (Vaiges, 53) en 1480 (Angot t3 p760). Il adresse au roi Louis XI en 1486 une pétition où on lit « le lieu et seigneurie de Saint Jehan sur Erve est assis en bon et fertile pais, et souloit au temps passé estre un beau bourg, bien édifié, peuplé et habitué, mais à l'occasion des guerres et fivisions qui ont eu cours par ci-devant au royaume, et par d'autres adversaires d'icelluuy, le dit lieu et bourg est à présent fort démoly, ruiné et comme inhabité » (Angot t3 p601)

11-Françoise CRESPIN Fille unique de René Crespin, Dame de Saint-Jean, possède la fief de Bonne-Marie (Thorigné, 53) en 1541,1544 (Angot, t1 p327) - et elle possède le Châtelet en Thorigné (53) en 1509, 1532 que possédait Jean Crespin en 1444 et qu'elle laisse à Claude de La Jaille (Angot t1 p605) x1 Madelon **de LA JAILLE** seigneur de la Thuaudière x2 le sieur du bois-Aubin

111-Pierre de LA JAILLE dont les enfants possèdent en 1646 la seigneurie de Saint Jean sur Erve (Angot t3 p600)

Vincent CRESPIN Sr des Brosses (Daon,53) procureur en 1481 de Perrine Cymière veuve de Geoffroy Touchard 1503 (Angot, t4 p148) - sans doute le même que le Vincent CRESPIN qui possède les Brosses à Daon en 1516 (Angot t1 p442)

Marin CRESPIN S<sup>gr</sup> des Monceaux (Loigné, 53) en 1436 (Angot t3 p56) x Jeanne de CUILLE

Marie CRESPIN x Pierre **ROUILLET** Me des Eaux et Forêts du comté du Maine, vend en 1636 à François Garnier le Tertre à Neuilly-le-Vendin (53) (Angot t3 p755)

**Le 11.7.1527 n.h. Marin de Lourme et Jehanne Crespin, vendent à Charles Marchand curé de Rochefort le lieu, domaine et métairie de la Hynnebaudière en Brain-sur-Longuenée, pour 700 L dont 300 L étaient dues par Loys de Lorme prêtre à Saint Maurille d'Angers.(AD49-16J4/f°103)**

Jeanne CRESPIN x Marin **de LOURME** S<sup>gr</sup> de Froidfont (53)

1-Mathurin de LOURME x1 27.9.1542 Jeanne de JUIGNÉ x2 Guillemine HULLIN

Renée CRESPIN x Jean **de FAVIERES** †/1540 de la famille qui posséda Brécé, la Chevalerie à Ambrières, La Helberdière à Cossé (Angot t2 p155)

René CRESPIN possède la Touche (Livrè, 53) en 1581, puis René et Pierre enfants de Pierre Théard et Renée Crespin (Angot, t4 p896)

1-Renée CRESPIN x Pierre **THEARD** Il possède la Touche en Ballée (53) en 1600 (Angot t3 p784)

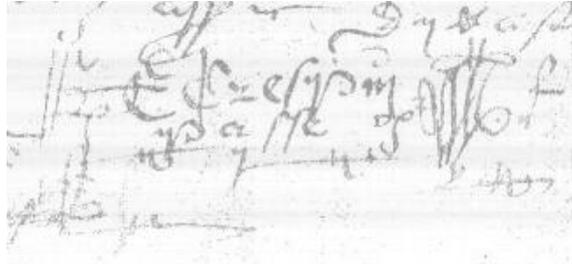
René CRESPIN curateur en 1572 des enfants de Pierre de Pincé et Françoise Aubry au Coudray (53) (Angot t1 p754)

La Ferrée-Crespin : à Bierné (53) (in Angot, t4, p343)

La Motte-Crespin : à Coudray (53) (in Angot t4 p669)

Charlotte CRESPIN x Daon 6.8.1743 Michel BUCHER  
Françoise CRESPIN x Daon 11.9.1735 Pierre DUBREIL  
Jeanne CRESPIN x Daon 24.11.1739 Jacques DUBREIL  
Jeanne CRESPIN x Daon 19.8.1749 Louis FROMONT

### Bretagne



*Crespin, N<sup>re</sup> à StJulien de Vouvantes de 1547-1550  
(AD44-46J127)*

Julien CREPIN x Saint Mars la Jaille 2.2.1690 Renée DANIEL  
1-Julien CREPIN x Pannecé 9.11.1717 Marie LEBRUN  
11-Pierre CREPIN °Pannecé 12.3.1731 x Pannecé 20.11.1753 Perrine COUE Postérité

Le 3.4.1685 Jean Lezin, Portefaix et Marie Crespin sa femme, héritiers de †Jean Crespin et Jeanne Roulleau sa femme, Nantes St-Nic., en présence de HH Pierre Chesnard Md mari de HF Jeanne Dubois sa femme, héritier en l'estoc maternel de Louise Letourneux sa nièce, dem. à Nantes St-Sat., actes consentis à HH François Dubois par le feu Crespin.... (AD44-4E2/636 Delalande Nre Nantes)